

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA CREUSE

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

ANNEXES



la CREUSE
le Département

DÉBAT d'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES pour l'ANNÉE 2017

Un cadre, des contraintes, des obligations...

Le Débat d'Orientations Budgétaires s'inscrit dans un cadre réglementaire, qui nous permet de nous organiser. Il a pour but de renforcer la démocratie participative, en instaurant une discussion au sein de l'Assemblée, sur les priorités et les évolutions de la situation financière de notre collectivité. Il doit être l'espace de préparation à l'écriture du budget de la collectivité pour l'année à venir, faisant croiser un contexte réglementaire, législatif et financier, et les politiques départementales.

Il s'agit de la première étape du cycle budgétaire 2017, qui se complètera du budget prévisionnel en février 2017, puis du compte administratif en mai, avec si besoin est d'ajustements à venir, budget supplémentaire ou décisions modificatives.

J'ai souhaité accélérer le processus décisionnel, afin de voter plus précocement le budget prévisionnel, afin d'accroître la visibilité des services sur le déploiement de leurs missions, d'assurer en amont nos moyens alloués aux tiers, et de permettre une programmation anticipée de nos investissements.

Le Code Général des Collectivités Territoriales indique dans son article L.3312-1 que « *dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif, un débat a lieu sur des orientations budgétaires de l'exercice, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés* ». C'est à ce titre que je vous expose ces orientations, qui ne doivent cependant pas être une maquette déjà toute faite, du budget primitif à venir, mais objet à chacun d'entre vous de décliner ses objectifs, dans une vision d'ensemble, tenable budgétairement.

Des contraintes orientent nos choix. A l'heure où ce document est imprimé, certains éléments stratégiques en matière de dimensionnement budgétaire pour la collectivité sont encore inconnus dans nos services.

Cependant, et alors que la Creuse n'avait pas été éligible en 2015 au fonds de soutien exceptionnel (dépenses de fonctionnement de la collectivité trop importantes au regard des dépenses d'allocations individuelles de solidarité), il semblerait que nous le soyons cette année.

Celui-ci, annoncé il y a plusieurs mois, a été ramené de 300 millions à 200 millions d'euros.

Je rappellerai que j'avais été pressée d'inscrire au BP 2016, en recettes, sans aucun engagement officiel de l'Etat, un fonds de soutien... sous peine d'être accusée d'avoir minoré les recettes budgétaires 2016.

J'ai donc inscrit en « recette imprévue » une somme de 2,5 M€, qui dimensionnait, pour le Département la possibilité de verser la totalité des allocations RSA (13 mois en 2016).

Le Gouvernement vient de faire information aux départements des critères d'éligibilité au nouveau « fonds d'urgence en faveur des départements les plus en difficulté ».

Notre service finances-budget a réalisé une estimation du montant qui pourrait être alloué à la Creuse.

Concernant la DGF, j'ajouterai que le Président de la République n'aura pas eu pour les Départements, la mansuétude dont il a fait preuve envers les communes et intercommunalités, reportant sur deux années au lieu d'une, la quatrième baisse de la DGF, puisque la baisse annoncée de celle-ci, s'appliquera telle qu'elle avait été actée dans le « Pacte de Confiance et de Responsabilité », soit une baisse totale en quatre ans de - 6,5 M€ pour la Creuse.

D'autres éléments de contexte, indépendants de notre action et de notre engagement à mieux faire, nous privent encore une fois de moyens financiers pour agir pour notre Département : l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires - même s'il a un effet bénéfique pour nos agents, pour 2017 en année pleine, cela équivaldra à 280 000 € de dépenses supplémentaires. Il en est de même de l'augmentation de 2% des allocations RSA, ce qui représentera en 2017, près de 350 000 € de dépenses supplémentaires, alors que le nombre d'allocataires aura augmenté entre 2012 et 2017 de 15%.

Autre inquiétude, le PLF 2017, et le prélèvement sur la DC RTP et les allocations compensatrices.

Les choix politiques, dictés par une insuffisance d'excédent budgétaire allant crescendo depuis 2012, nous ont contraints dès 2015, à engager des économies de moyens. Cependant, nos efforts n'ont pas permis de pallier l'augmentation prévisionnelle des dépenses sociales en 2016. C'est bien cela qui nous a conduits, à notre plus grand regret, à user de la pression fiscale, sachant que cela aurait une incidence non négligeable sur le budget des ménages creusois.

Dans un contexte économique et financier extrêmement fragilisé, nous devons faire face à une situation qui a conduit la collectivité à agir et ce, pour la troisième année consécutive, sans aucune capacité d'autofinancement, obérant clairement des moyens dont nous disposons, pour réaliser nos propres investissements.

Par-delà tout cela, il nous faut **transformer en leviers de développement, de nouvelles obligations**, redéfinies en partie par la Loi NOTRe. Les collectivités, la Région en premier lieu, après une année 2016 qui aura été dite de « transition », élabore ses stratégies, ses schémas, flèche et dimensionne ses moyens... Les communes se questionnent sur de nouvelles perspectives dans de nouvelles communautés de communes élargies, et le Conseil départemental s'organise afin de répondre à ces nouveaux défis, pour l'avenir de la Creuse.

Valérie Simonet
Présidente du Conseil départemental de la Creuse

SOMMAIRE

I.	<u>Quels seront les moyens financiers de la collectivité départementale en 2017 ?</u>	
1.	Recettes de l'Etat	5
1.1/	« Pacte de Confiance et de Responsabilité » : baisse DGF maintenue.....	5
1.2/	Loi finances 2017 : baisse allocations compensatrices	5
1.3/	DMTO, et autres recettes	5
1.4/	Fiscalité transférée par l'Etat	6
1.5/	Fonds de péréquation.....	6
1.6/	les fonds de financement des aides sociales et AIS	6
1.7/	Fonds d'urgence en faveur des départements en difficultés.....	6
1.8/	Le FCTVA sur les dépenses d'entretien, voirie et bâtiments	6
2.	Recettes locales / fiscalité	7
3.	Gestion de la Dette - Capacité d'emprunt	8
4.	Capacité d'Autofinancement	10
5.	Recettes d'investissement	11
II.	<u>Les politiques départementales et leurs incidences financières en 2017</u>	
1.	Loi NOTRe et transfert de compétences en 2017	11
1.1/	Les transports	11
1.2/	L'économie	12
1.3/	Les interventions dans le monde agricole, un cas particulier... ..	13
1.4/	Plan de gestion des déchets.....	14
2.	Le Département partage ses compétences et déroule sa stratégie	15
2.1/	Mobilités.....	15
2.2/	Plan numérique	16
2.3/	Contrats de Cohésion territoriale	16
2.4/	Préservation de l'Environnement	17
2.5/	Développement touristique, Sport, Loisirs	18
2.6/	Patrimoine et Paysages - Bibliothèque départementale - Archives départementales	20
3.	Le Département accompagne et protège	22
3.1/	La Cohésion sociale	22
3.2/	Les Collèges.....	27
3.3/	Le SDIS.....	29
III.	<u>Une nouvelle organisation mise en place pas à pas</u>	
1.	Les ressources humaines.....	29
2.	Les bâtiments départementaux	30
3.	L'informatique dans notre collectivité	31

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

ANNEXES

Sommaire

	page
GESTION DE LA DETTE	35
Etat des crédits de trésorerie	37
Etat de la dette	38
Récapitulatif par prêteurs	39
Typologie de la répartition de l'encours	40
Structure de la dette 2017	41
Structure long terme	42
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	49
Effectifs du Conseil Départemental au 31 décembre 2015	51
Evolution de la masse salariale et des effectifs	52
Dépenses de personnel	53
Evolution de la masse salariale	54
Durée effective du temps de travail	55
Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour 2017	56
ENGAGEMENTS PLURI-ANNUELS	57
Voirie : études	59
Voirie : PRID	61
Voirie : PRIR	62
Voirie : traverses	63
Voirie : grosses réparations	66
Voirie : programmes d'axes	71
Voirie : ouvrages d'art	74
Voirie : aménagements de sécurité	77
Bâtiments départementaux	81
Collèges	96

I. Quels seront les moyens financiers de la collectivité départementale en 2017 ?

1. Recettes de l'Etat

1.1/ « Pacte de Confiance et de responsabilité » : la baisse de la DGF est maintenue en 2017. La baisse de la **Dotation Globale de Fonctionnement** pour le Conseil départemental de la Creuse a conduit à une diminution des concours financiers de l'Etat de :

- 0,770 M€ en 2014
- 1,9 M€ en 2015
- 1,9 M€ en 2016
- 1,9 M€ en 2017

un prélèvement de 6,5 M€ en quatre ans

Evolution de la D.G.F. de 2012 à 2017 (en millions d'euros)

En millions d'€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	Evolution 2017/2012
Dot. forfaitaire	18,380	18,351	17,544	15,615	13,714	11,814	
Dot. de compensation	16,115	16,115	16,115	16,115	16,115	16,115	
Dot. de fonct. minimal	15,569	15,569	15,569	15,569	15,569	15,569	
TOTAL	50,064	50,035	49,228	47,299	45,398	43,498	- 13,12 %

1.2/ Loi finances 2017 : baisse des allocations compensatrices

Alors qu'en 2016, l'allègement de la fiscalité locale pour les personnes à revenus modestes n'avait pas impacté le budget des collectivités locales, dans le **Projet de Loi de Finances pour 2017** (article 14), le Gouvernement fait supporter en grande partie la charge de cet allègement sur les budgets des collectivités locales, par un prélèvement supplémentaire de 500 M€.

Le Gouvernement propose un amendement à l'article 14, prévoyant une réduction de la contribution des départements. Ainsi, **les Départements** se verraient appliquer un taux de minoration pour ces dotations de 11,7 % (amendement adopté sous réserve notamment qu'il soit introduit de la péréquation au sein de cette minoration...), ce qui augure d'une :

- **Baisse de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)** de 173 M€ : de 3,904 M€ au BP 2016, elle serait de 3,448 M€ en 2017.
- **Baisse de la Dotation des Allocations Compensatrices** de 44 M€ : de 2,515 M€ en 2015 à 2,336 M€ en 2016, son montant reste difficile à évaluer pour 2017.

Loi de Finances 2017 : baisse des dotations DCRTP et Compensation TH

1.3/ autres recettes :

- La **taxe départementale de publicité foncière au droit d'enregistrement sur les mutations** d'immeubles est un impôt perçu sur les ventes, actes civils et judiciaires translatifs de propriété ou d'usufruit, de biens immeubles à titre onéreux. Les droits étant liés à un investissement ponctuel, et le marché de l'immobilier en Creuse n'étant pas celui de zones plus urbaines ou littorales, si le montant perçu sera quelque peu supérieur à celui estimé au BP 2016, il ne progressera que légèrement, environ 6,5 M€.

- La **Taxe d'aménagement** : effective depuis le 1^{er} mars 2012, elle a été instituée sur l'ensemble du Département au taux de 2,5 %. Le produit encaissé pour 2016 avoisinerait 1,3 M€.

- La **Taxe sur l'électricité** repose uniquement sur les quantités d'électricité consommée par les usagers, elle est mise en recouvrement par les distributeurs puis reversée au Département. La recette 2016 fluctuera entre 1,4 et 1,5 M€.

1.4/ La fiscalité transférée par l'Etat : on retrouve la T.S.C.A. et la T.I.C.P.E. qui représentent des montants importants.

- La **T.S.C.A.** devrait s'établir en 2016 à environ 22,4 M€ (en 2015 : 22,2 M€)
- La **T.I.C.P.E.** à environ 10,7 M€ (en 2016 : 10,6 M€)
- Le **produit de C.V.A.E.** pour l'exercice 2016 s'élève à 6,453 M€.

ZOOM 2017 : la CVAE perçue sera diminuée de moitié !
Le montant estimé serait de 3 081 655 €.
Cela tient compte de la nouvelle répartition entre
le Département et la Région suite au transfert des Transports

1.5/ Les fonds de péréquation :

- le **fonds de péréquation des D.M.T.O.** est fonction de l'évolution à l'échelle nationale et dépendent donc de la conjoncture économique. Le fonds 2016 a été notifié à hauteur de 4 844 192 €.
- le **fonds de péréquation de la C.V.A.E.** : en 2016, ce fonds a été fixé à 480 387 €. Il était de 878.000 € en 2015, avec l'intégration exceptionnelle de 390.000 € (compensation partielle de la baisse de C.V.A.E. 2015).

**Seuls les départements de la Creuse et du Territoire de Belfort avaient bénéficié de ce dispositif...*

ZOOM : en 2017, le transfert de 25 points de C.V.A.E. du bloc départemental vers le bloc régional, devrait appauvrir le volume financier du fonds de péréquation.

1.6/ les fonds de financement des aides sociales et AIS
Ils seront développés au chapitre de la cohésion sociale.

1.7/ Le **fonds d'urgence en faveur** des Départements en difficulté : le Ministre Baylet annonce finalement 200 M€ pour 42 départements.

** Pas de notification à ce jour, ni de somme annoncée...*

1.8/Le FCTVA sur les dépenses d'entretien, voirie et bâtiments :
Nouveauté 2016, son montant ressortirait à 150 000€.en 2017

2. Recettes locales / fiscalité

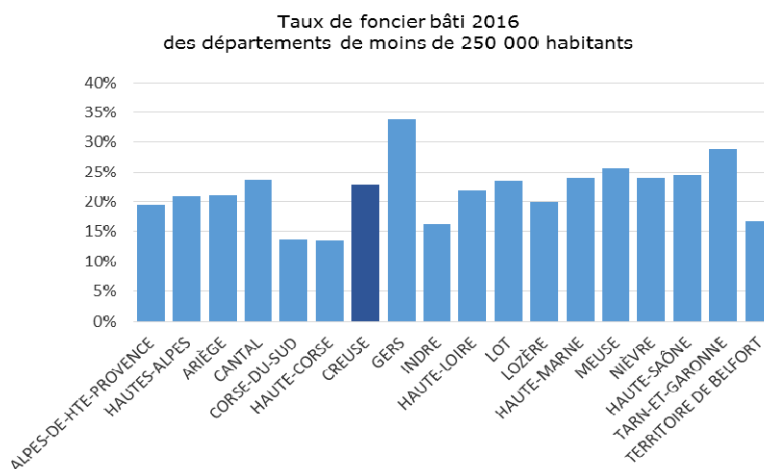
L'Observatoire SFL FORUM a publié, en septembre 2016, une étude annuelle sur la fiscalité des départements qui met en exergue les difficultés budgétaires de la plus grande majorité des Départements et qui se traduit par :

- + 5,2 % : évolution moyenne du taux de taxe foncière voté par les départements en 2016.
- 36 % des départements ont augmenté leur taux de taxe foncière en 2016.

A titre indicatif, évolution et taux de Foncier Bâti (FB), en région Nouvelle-Aquitaine :

Départements	Taux Foncier Bâti 2016	Evolution 2015/2016	Evolution 2014/2015
CHARENTE	22,89 %	0,0 %	0
CHARENTE-MARITIME	21,50 %	0,0 %	0
CORRÈZE	21,35 %	0,0 %	0
CREUSE	22,93 %	+ 18,3 %	0
DORDOGNE	24,50 %	+ 4,5 %	0
GIRONDE	17,46 %	+ 9,0 %	3.5%
LANDES	14,76 %	+ 5,0 %	0
LOT-ET-GARONNE	22,63 %	0,0 %	0
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	13,47 %	0,0 %	0
DEUX-SÈVRES	18,98 %	0,0 %	0
VIENNE	17,62 %	+ 18,5 %	0
HAUTE-VIENNE	18,23 %	+ 4,0 %	0

Si en 2015, un seul département de Nouvelle Aquitaine, avait augmenté le taux de FB, en 2016, ce sont 6 Départements qui ont augmenté leur taux de FB
Le département de la Dordogne présente le taux le plus élevé (24,50 %).



Si nous voulons comparer les Départements de la même strate démographique (moins de 250.000 habitants), voir le tableau ci-dessous :

Départements	Taux Foncier Bâti 2016
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	19,53 %
HAUTES-ALPES	20,91 %
ARIÈGE	21,15 %
CANTAL	23,56 %
CORRÈZE	21,35 %
CORSE-DU-SUD	13,79 %
HAUTE-CORSE	13,43 %
CREUSE	22,93 %
GERS	33,85 %
INDRE	16,21 %
HAUTE-LOIRE	21,90 %
LOT	23,46 %
LOZÈRE	19,94 %
HAUTE-MARNE	23,94 %
MEUSE	25,72 %
NIÈVRE	23,90 %
HAUTE-SAÔNE	24,48 %
TARN-ET-GARONNE	28,93 %
TERRITOIRE DE BELFORT	16,72 %

Alors qu'en Loi de Finances, les parlementaires viennent d'adopter un amendement prévoyant une **revalorisation des bases de 0,4 % pour l'année 2017**, il a été également acté le principe pour l'avenir, d'une revalorisation des bases, par rapport à l'inflation constatée et non plus par rapport à l'inflation prévisionnelle.

Pour 2017, il ne sera pas fait recours à la pression fiscale, et c'est donc avec un taux de foncier bâti stabilisé que le produit des contributions directes s'établirait à **25 675 000 €**, (revalorisation des bases estimée à + 105.000 € par rapport à 2016).

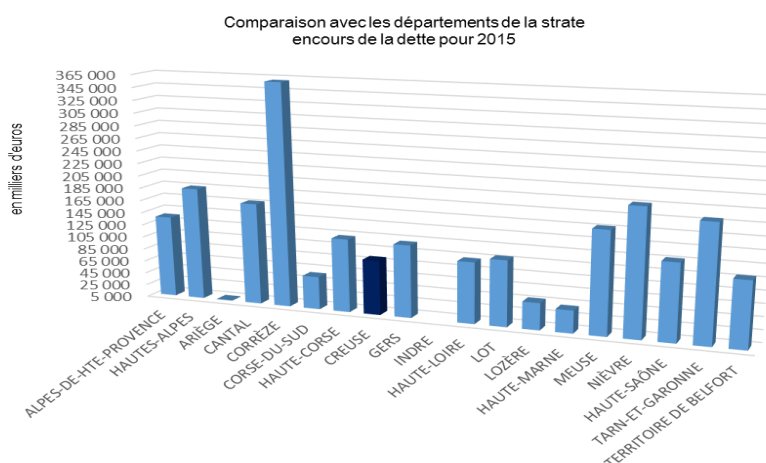
Le point de fiscalité s'élèvera donc à 256750 €.

3. Gestion de la Dette - Capacité d'emprunt

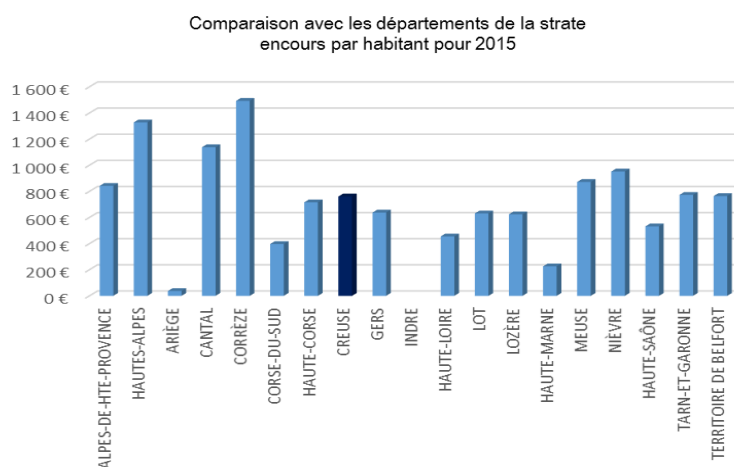
- Au 1^{er} janvier 2016, l'encours de dette par habitant en Creuse est de **761 €**.
Au 1^{er} janvier 2017, il sera par habitant de **769 €**.
- Le montant des **intérêts de la dette sera en baisse en 2017**, comme en 2015 et 2016.
- Notre **encours de dette** au 1^{er} janvier 2017 n'augmentera que de **1 %** comparé à celui du 1^{er} janvier 2016. L'évolution de l'encours de la dette est contenue depuis 2015 :

Encours au	Montant	% d'évolution par rapport à 2000	% d'évolution d'une période à l'autre
31/12/2000	65 715 966,64 €		
31/12/2005	73 339 337,70 €	12 %	12 %
31/12/2010	77 477 046,86 €	18 %	6 %
31/12/2014	87 806 361,99 €	34 %	13 %
31/12/2015	92 356 819,46 €	41 %	5 %
31/12/2016	93 406 575,04 €	42 %	1 %

➤ Cependant, notre capacité de désendettement en 2015 était de 15 ans, alors que le seuil d'alerte se situe entre 8 et 12 ans.



Le ratio "encours/habitant" le plus élevé est celui de la Corrèze, la Creuse avec un encours de 761 €/habitant se situe au 9^{ème} rang.



➤ En 2016, la demande auprès des organismes bancaires était de 14,2 M€ pour :

- accompagner le prévisionnel d'investissements d'une partie des besoins de la collectivité

- faire face au paiement d'engagements antérieurs accumulés à hauteur de plus de 7M€ (stock d'aides et subventions non réglées à des communes et EPCI)
- Une des banques sollicitée n'a pas consenti à nous accorder le montant escompté, ce qui a réduit l'emprunt 2016 à 11,5 M€, nous contraignant, dès septembre à redimensionner nos objectifs d'investissements.
- Pour 2017, l'enveloppe d'emprunt pourrait être de 12 M€.

4. Capacité d'Autofinancement ou Epargne Brute

L'épargne brute correspond à la part des recettes courantes qu'une collectivité est en mesure d'épargner chaque année sur son cycle de fonctionnement, afin de financer l'investissement.

L'épargne brute doit couvrir la dotation aux amortissements, diminuée des reprises de subventions.

Notre taux d'épargne brute (Ratio épargne brute / Recettes réelles de fonctionnement) était de **3,38 % en 2015**, ce qui est nettement insuffisant.

Cet état de fait s'explique par un défaut d'anticipation budgétaire face à la baisse tendancielle des recettes de fonctionnement amorcée par la baisse des DMTO dès 2010, accentuée par la baisse programmée de la DGF depuis 2014.

Seule une gestion pertinente visant à maîtriser les dépenses de fonctionnement aurait pu préserver la CAF qui nous permettrait aujourd'hui, de réaliser les investissements à hauteur des besoins de la collectivité.

Départements	Capacité d'autofinancement en milliers d'euros	Capacité d'autofinancement en € par habitant
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	24 381	151
HAUTES-ALPES	22 462	161
ARIÈGE	30 578	201
CANTAL	21 344	145
CORRÈZE	34 943	145
CORSE-DU-SUD	39 903	274
HAUTE-CORSE	23 024	135
CREUSE	7 525	62
GERS	16 533	87
INDRE	31 773	139
HAUTE-LOIRE	37 061	164
LOT	24 727	142
LOZÈRE	18 500	241
HAUTE-MARNE	30 544	168
MEUSE	23 156	120
NIEVRE	14 568	67
HAUTE-SAÔNE	31 517	131
TARN-ET-GARONNE	33 002	134
TERRITOIRE DE BELFORT	10 954	76

La Cour des Comptes, dans son rapport annuel des finances locales 2015, a relevé une chute de - 9,8 % au niveau national de l'investissement local. Les répercussions de la baisse de la CAF des

collectivités locales se traduisent par une détérioration de l'activité économique et de l'emploi local.

5. Recettes d'investissement

Ces recettes dépendent en grande partie :

- de dotations dont le montant n'évolue pas depuis plusieurs années (DGE, DDEC)
- d'une part de FCTVA qui reflète le montant des investissements passés
- de subventions diverses dont la collectivité peut bénéficier lorsqu'elle déploie certains programmes (TEPCV, FNADT, ADEME, DRAC...)
- de la reprise par la Région Nulle-Aquitaine de la Convention Région Limousin pour des aménagements routiers (Axe Est-Limousin)
- du produit des amendes radars

Sans reprise du résultat antérieur, et hors emprunt, le volume devrait être sensiblement identique à celui de 2016.

II. Les politiques départementales et leurs incidences financières en 2017

1. Loi NOTRe et transfert de compétences en 2017

1.1/ Les Transports :

Le principe général, avec le transfert de la compétence Transports à la Région, est que le montant global du budget en valeur nette, c'est-à-dire dépenses moins recettes, soit constant par rapport à une moyenne déterminée entre les deux collectivités. Les discussions, sous couvert de la Chambre Régionale des Comptes, s'orientent vers une évaluation partagée des charges à transférer et des recettes allouées.

Rappelons que le transport des enfants en situation de handicap reste une mission du Département, ainsi que certaines prestations d'accompagnement (aide financière au transport « Collège au Patrimoine »...).

L'année 2017 sera une année de transition, avec :

- un transfert des transports interurbains à la Région sur 12 mois,
- un transfert des transports scolaires les 4 derniers mois,
- la délégation de la Région au Département, des transports interurbains sur les 8 premiers mois.

La structure du budget 2017 sera totalement différente de celle des années passées :

- les dépenses sur les budgets Transports, DRH, et dans une moindre mesure DISC et DAG vont diminuer ; à l'inverse, la recette de CVAE va diminuer de moitié également,
- la délégation des transports interurbains de la Région au Département va entraîner l'inscription supplémentaire de la dépense correspondante pour le Département et la recette équivalente venant de la Région.

A partir de 2018, le budget global, comme en 2017, devrait rester constant. Sa structure sera cependant différente de celle de 2017, avec le transfert sur la totalité de l'année des transports interurbains et des transports scolaires, sans qu'il n'y ait de délégation de la part de la Région.

1.2/ L'Économie :

La loi NOTRe poursuit deux objectifs : clarification des compétences entre les différents niveaux des collectivités, renforcement de la capacité d'action des EPCI. Dans le domaine de l'économie, le Département a perdu la clause de compétence générale, au bénéfice d'une compétence centrée autour des solidarités territoriales. Cependant, en ce qui concerne :

➤ Participations financières du Département dans le capital de SOCIÉTÉ d'ÉCONOMIE MIXTE : le Département actionnaire d'une société d'économie mixte dont l'objet s'inscrit dans une compétence que la loi attribue à un autre niveau de collectivité territoriale ou à un groupement de collectivités territoriales, peut continuer à participer au capital de cette société, à condition qu'il cède dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la loi, à la collectivité territoriale ou au groupement de collectivités territoriales bénéficiaire de cette compétence, **plus des deux tiers des actions** qu'il détenait antérieurement.

➤ SEM. "Station Thermale d'Evaux-les-Bains" : le Département est actionnaire à hauteur de 24,46 %. Nous avons transmis un courrier au Président du Conseil Régional « Nouvelle-Aquitaine », pour céder les deux tiers de notre participation.

➤ SEM. "Maison du LIMOUSIN" : les Départements de la Haute-Vienne et de la Creuse ont adressé un courrier commun le 6 avril 2016, à la Région, pour céder l'intégralité de leurs participations financières (soit pour le Département de la Creuse, 55 actions sur 2500 actions). Le 1^{er} juin 2016, le Président de la Région "Nouvelle Aquitaine" a évoqué la conservation de deux sites sous le nom de Maison Aquitaine Limousin Poitou-Charentes "Site Pyramides" et Site "Caumartin" et une réflexion pour disposer d'une représentation unique de la Région dans la capitale, à moyen terme. Il a été proposé de fusionner les deux structures et de prendre en compte le contexte financier très contraint des Départements (nouveau mode de calcul intégrant données fiscales et démographiques - participation des Départements serait ainsi revue à la baisse). Pour le département de la Creuse, la contribution financière pourrait être de 5 000 €, pour l'année 2017.

• Participation du Département dans le SYNDICAT MIXTE INTERDÉPARTEMENTAL du PARC d'ACTIVITÉS de La CROISIÈRE : le retrait prévu par l'article 69 de la loi "NOTRE" : "une collectivité territoriale peut être autorisée, par le représentant de l'Etat, à se retirer d'un syndicat mixte, lorsque sa participation est devenue sans objet" nous impose le versement d'une indemnité définitive de retrait de 51.812 € (sera versée en 2017).

• Schéma Régional de Développement Économique Innovation et Internationalisation: COOPÉRATION DÉPARTEMENT/RÉGION :

➤ les Départements souhaitent mettre en avant leurs compétences d'ingénierie et de conseil dans l'accompagnement des entreprises, la proximité avec les EPCI et les chambres consulaires

➤ la Région dans sa vision du développement économique, entend faire différemment dans un Département dit fragile, souhaitant veiller à l'équité territoriale sur l'ensemble du territoire régional.

➤ le « service économie » du CD 23 pourrait être un acteur "facilitateur" entre les entreprises, les politiques économiques portées par la Région et les EPCI

1.3/ Les interventions dans le monde agricole, un cas particulier...

La faculté dont disposent les Départements pour intervenir en faveur du secteur agricole a été grandement altérée par les dispositions de la Loi NOTRe du 7 août 2015, et après une année 2016 dite "de transition", le Département souhaite faire le choix, en 2017 de poursuivre son soutien à l'agriculture, en utilisant les opportunités que les textes lui offrent désormais.

C'est ainsi sur le fondement de deux axes majeurs que sont bâties les propositions qui doivent nous permettre d'échanger :

- L'action au service des solidarités humaines : soutien à l'emploi salarié en agriculture et accompagnement des exploitants agricoles en difficulté
- L'action au service des solidarités territoriales pour laquelle le Département :
 - pourrait prendre une part plus active en faveur du développement de la consommation de produits locaux, en restauration collective
 - soutiendrait l'achat collectif de matériel agricole
 - soutiendrait l'organisation de manifestations locales destinées à promouvoir l'agriculture
 - maintiendrait un soutien en faveur de l'amélioration des structures foncières des exploitations au travers des échanges amiables d'immeubles ruraux

ZOOM : la déclinaison de ces axes d'intervention s'opérera dans un cadre partenarial renouvelé associant l'ensemble des acteurs des domaines concernés et s'inscrira, dès lors que les actions relèveront du volet agricole du prochain SRDE2i, dans le processus contractuel de sécurisation juridique avec la Région Nouvelle Aquitaine, tel que prévu par l'article 94 de la loi NOTRe.

Dans le secteur forestier, alors que depuis 2015, la mise en œuvre du Programme de Développement rural 2014/2020 (FEADER), a rendu impossible toute intervention du Département s'agissant de l'accompagnement des communes pour la création de voirie forestière, il est proposé de concentrer nos efforts sur la **mise en valeur de la propriété forestière départementale (63 hectares)**. En affectant une partie des produits issus des dernières ventes de bois à la reconstitution de peuplements dans une logique de durabilité, le Département entend garantir la pérennité de son patrimoine.

ZOOM : le LABORATOIRE départemental d'ANALYSES

Sujet qui mérite notre plus grande vigilance : le Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA 23) est un établissement qui fonctionne avec un budget annexe spécifique.

Le récent décret du 30 décembre 2015 inscrit pleinement les laboratoires départementaux dans leur rôle d'appui en sécurité sanitaire et de protection des populations dans le cadre de missions de service public.

L'article 5 met en avant entre autre, que pour "assurer la bonne exécution de leurs missions, les Laboratoires sont tenus de maintenir la compétence technique et scientifique de l'encadrement et des équipes techniques de façon à assurer en permanence, au sein du laboratoire, la disponibilité d'experts indépendants de tout intérêt économique, disposant d'outils analytiques performants et des référencements indispensables. Ils assurent une expertise de proximité dans les domaines de la santé publique vétérinaire et apportent une assistance technique adaptées aux besoins du territoire".

La collectivité a fait l'objet d'un rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes (15 septembre 2015) dans lequel il est demandé de vérifier la régularité du versement d'une subvention d'équilibre.

- Nous allons devoir sécuriser juridiquement le fonctionnement de notre LDA en fléchissant les missions d'intérêt général, seules pouvant bénéficier de compensation financière (dotation de service public), à discerner de missions relevant du champ concurrentiel, devant elles, s'équilibrer avec leurs propres ressources.
- Il s'agit de mettre en place une vraie comptabilité analytique, et de s'inscrire dans une logique de gestion d'un établissement commercial, assurant des missions de service public.

1.4/ Le Plan de Gestion des déchets

Le Département a mis en place une politique de :

- soutien aux investissements des collectivités compétentes en matière de collecte et traitement des déchets (équipements, projets structurants type quai de transfert, déchèteries...)
- prévention des déchets,
- mise en place d'actions, animations et communication dans ce domaine (compostage, etc.)

Avec la loi Notre, le Département n'est plus compétent pour la planification des déchets, cette thématique ayant été confiée à l'échelon régional. Nous avons toutefois vocation à poursuivre des actions d'éco-exemplarité et nous devons nous préparer à mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'atteinte des nouveaux objectifs de la loi de transition énergétique.

2. Le Département partage ses compétences et déroule sa stratégie

2.1/ Mobilités

Après plusieurs années de baisse des investissements routiers en France, conséquence de la baisse des moyens financiers des collectivités, des études mettent en avant de tels désordres de structures, que la sécurité des usagers de la route peut être mise en question.

En Creuse, il nous faut être vigilant afin de maintenir un réseau en bon état ; ce réseau de routes départementales est indispensable à tout déplacement. Il est ainsi proposé de conserver un effort d'**actualisation des dépenses annuelles de fonctionnement**. Une attention particulière sera portée sur les moyens d'entretien courant (Point-à-temps, FIR, PIOA, élagage, enduits superficiels, fossés, signalisation...).

Les Unités Territoriales Techniques et la Direction des Routes vont continuer en 2017 de s'appuyer sur la technicité et l'expertise du **PARC Départemental** (gestion et entretien de flotte de matériels et de véhicules, négoce de matériaux et de travaux routiers...). Un effort sera fait sur le programme d'acquisition de matériels et véhicules.

ZOOM : les investissements routiers doivent permettre la **modernisation d'axes structurant le territoire**, et doivent **accompagner le développement économique des entreprises**

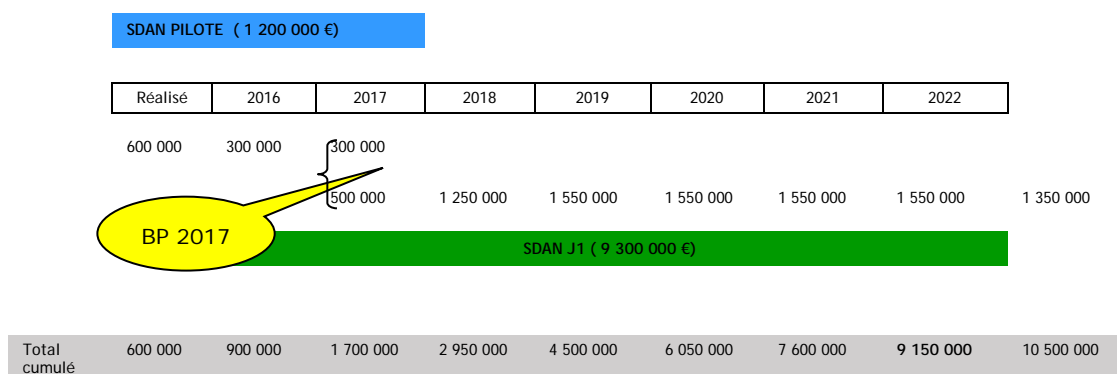
- **Axe Est-Limousin** : nous sommes en attente de la signature d'une nouvelle Convention engageant la participation financière de la Région Nulle-Aquitaine, se substituant aux engagements de la Région Limousin, pour lancer l'opération d'aménagement de la RD990 entre les lieux-dits "La Clide" et "La Seiglière"
- **Plan Départemental de covoiturage** : étude, réalisation, matérialisation de nouvelles aires de covoiturage.
- Réflexion en cours dans le cadre du TEPCV départemental, pour l'acquisition de véhicules électriques et d'installation de bornes de rechargement, dans les 6 Maisons du Département.
- **Entretien des chaussées et des ouvrages d'art** : des besoins très largement supérieurs aux moyens financiers de la collectivité... ce qui nous engage dans une programmation établie en fonction de l'état des chaussées (programme d'axes et les grosses réparations aux chaussées), mais également au regard de l'avancement de certains projets communaux (traverses d'agglomération).

ZOOM : La **priorité des interventions** hors traverses d'agglomération portera sur les ouvrages et chaussées pour lesquels la **sécurité des usagers** pourrait être impactée, ainsi que ceux qui nécessitent un entretien curatif permettant de prolonger la durée de vie de l'ouvrage. Dans ce cadre, la notion de confort restera secondaire sur les réseaux de 2^{ème} et 3^{ème} catégorie, la sauvegarde du patrimoine routier et son étanchéité restant l'objectif recherché dans un contexte budgétaire contraint.

- **Bordures de trottoirs, Caniveaux** : engagements à paiement pour la programmation des années précédentes

2.2/ Plan numérique

- Le Conseil départemental de la Creuse est membre d'un Syndicat d'Aménagement, DORSAL, aux côtés de la Région, des deux départements voisins et des Agglomérations limousines. Le syndicat va s'élargir à toutes les intercommunalités engagées dans le déploiement de l'outil Haut-Débit.
- Phase-test de déploiement, le SDAN Pilote a permis la montée en débit de zones définies de premier niveau d'urgence
- Début du JALON 1, fin 2016/début 2017, et ce malgré un décalage opéré suite à l'année blanche 2015, avec une programmation d'investissement évaluée à hauteur de 800.000 euros en 2017.



- Le syndicat DORSAL va adhérer à la SPL Nouvelle-Aquitaine... quelques points sont encore en discussion au sein du syndicat. Il s'agit d'avoir à cette nouvelle échelle plus de poids pour être en capacité à faire exploiter et commercialiser le réseau d'initiative publique, dans des délais que, seul, DORSAL, ne peut pas tenir.

2.3/ Contrats de Cohésion territoriale : 4 M€ engagés sur les années 2015-2017

Acteur incontournable de la solidarité territoriale, le Département souhaite poursuivre ses interventions pour soutenir l'animation des territoires, tout en l'adaptant au nouveau contexte institutionnel régional et infra-départemental.

- 2016 a permis un recentrage dans les domaines pour lesquels la loi a conforté nos compétences (solidarités, numérique, culture, sports, environnement, patrimoine)
- Il nous faut adapter les moyens que nous consacrons aux besoins des territoires nouveaux (7 EPCI au lieu de 15 - EPCI à cheval sur plusieurs Pays...)
- Afin de concentrer les efforts en faveur de projets structurants pour les territoires (basés sur les diagnostics et stratégies partagés)
- Nous devons axer nos réflexions sur le niveau de compétences déployées au sein des structures partenariales (Pays, PNR, Cité Tapisserie, Lac Vassivière...)
 - alors que l'Etat qui n'était plus partenaire de ces contrats, il propose aux EPCI (et/ou PETR) ses propres contrats de ruralité,
 - alors que la nouvelle Région annonce :
 - vouloir suspendre sa participation aux CCT fin 2017
 - mettre en place ses propres contrats (sur deux territoires en Creuse ?)

Il s'agit pour le Conseil départemental de débiter le bilan de ces contrats à mi-parcours, et de s'engager dans de nouvelles pratiques.

ZOOM : dans le cadre de la reformulation de la maquette Agenda 21 de la Creuse, une aide technique et financière de la DDT est fléchée ; une réflexion va s'engager afin de dessiner plus précisément nos besoins en matière d'accompagnement.

2.4/ Préservation de l'Environnement

Le Service Eau Environnement est un service majoritairement technique dont l'ensemble des politiques est structuré autour de schémas au plan départemental, déployant son savoir-faire en matière d'ingénierie d'animation, technique et financière auprès des communes, intercommunalités ou syndicats compétents.

- Politique de l'EAU : Le Département intervient :
 - pour la mise en place des périmètres de protection de captages en lien avec l'ARS.
 - financièrement, au regard des futures priorités de son Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (captages, désinfection, sectorisation, étude de connaissance patrimoniale, etc.), ce qui permettra d'accompagner les collectivités dans leurs futures prises de compétences, en 2020.
 - par un accompagnement technique des collectivités, afin de les assister dans leurs projets et leurs différentes démarches.

- Aide à l'ASSAINISSEMENT : un schéma départemental d'Assainissement qui se décline :
 - 121 conventions signées entre le Conseil Départemental de la Creuse et les collectivités locales pour des missions d'assistance technique (assainissement collectif).
 - 2 listes de projets prioritaires : créations de stations et réseaux d'assainissement et réhabilitations
 - Une animation auprès des techniciens en assainissement non collectif, mais également à destination des collectivités en général, afin de faire émerger les projets prioritaires identifiés dans le schéma. Un des axes de travail des années à venir concernera sans aucun doute les futures prises de compétences des intercommunalités, à horizon 2020.

- Les MILIEUX AQUATIQUES : au travers des orientations de son Schéma Départemental des Milieux Aquatiques révisé en 2016, le Département a précisé ses grandes orientations stratégiques dans ce domaine pour la période 2017-2021. Le Département soutient :
 - les travaux de restauration des milieux aquatiques (domaine agricole, mise en conformité des étangs, bucheronnage de boisement de berges, études et travaux de continuité écologique)
 - l'animation sur le territoire (soutien à la création de poste de techniciens de rivières)

- techniquement les maîtres d'ouvrage dans leurs projets et leurs contrats territoriaux milieux aquatiques.
- le suivi de l'ensemble des travaux conduits sur le territoire (avec un outil interne basé sur l'utilisation d'un Système d'Information Géographique (SIG) entièrement ouvert au public). Les données sont valorisées au travers de la diffusion biannuelle de recueils des réalisations à l'échelle départementale.
- la mise en place d'un suivi de qualité des eaux superficielles (réseau de 12 stations de mesure).

ZOOM : La bancarisation de ces données, via le logiciel LYXEA, sera valorisée en 2017, sous la forme d'un fascicule sur la qualité de l'eau dans le département.

- Le Département s'est également engagé dans un projet innovant : la candidature au label national "site rivières sauvages", reçu officiellement le 5 juillet 2016 et dont l'animation, nécessitant un mi-temps, a débuté pour préserver et mettre en valeur des cours d'eau d'exception.

2.5/ Développement touristique, Sport, Loisirs

La compétence tourisme dans la loi NOTRE est partagée entre trois échelons territoriaux. Le Département continue d'intervenir dans les domaines suivants :

- Le Schéma d'aménagement touristique départemental : après l'adoption du SRDE2i Nouvelle Aquitaine (décembre 2016), la région "Nouvelle Aquitaine" lancera la préparation du Schéma Régional de Développement Touristique (SRDT). Ce schéma sera co-construit avec les partenaires qui partagent la compétence touristique. A partir du nouveau SRDT, le département, en 2018, devra élaborer **un schéma départemental d'aménagement touristique (SDDT)**. Celui-ci définit la stratégie touristique du département et constitue un document de référence pour l'ensemble des acteurs du tourisme en Creuse. Il s'articulera autour de 3 axes :
 - adapter l'organisation touristique aux contraintes du marché ;
 - renforcer la mise en marché de la destination Creuse ;
 - développer une nouvelle dynamique autour de l'image du département.
- soutien financier d'un Comité Départemental de tourisme ou d'une agence départementale de développement touristique : l'**ADRT Creuse**. Cette association a pour objet, dans un but d'intérêt général, à l'initiative du Conseil Départemental, de mettre en œuvre et de participer à l'animation de la politique touristique du département, de contribuer à l'élaboration, à la promotion et à la commercialisation de produits touristiques, en collaboration avec les professionnels et les organismes concernés par le tourisme, à l'échelon départemental. Elle doit assurer la mise en œuvre, le déploiement, le suivi et l'animation du Schéma Départemental de Développement Touristique pour le compte du département. En 2016, le Département a octroyé une subvention d'un montant de 946 220 €.
- Aides sectorielles : le Département disposait d'un dispositif d'aides en matière touristique, revu en 2016, une application de la loi NOTRE. L'incertitude juridique sur la possibilité d'accompagner des particuliers dans leur projet d'hébergement touristique, n'a pas permis l'instruction de demandes d'aides en 2016.

Le Département pourra continuer à aider les collectivités publiques en matière touristique en fonction des orientations prises dans le schéma départemental d'aménagement touristique.

ZOOM : Les aides aux entreprises touristiques sont du ressort exclusif des Régions.

**Il reste une ambiguïté à lever concernant les particuliers sur les meublés et les chambres d'hôtes, afin de savoir si un particulier est assimilé à une entreprise. Dans le cas où la réponse serait négative, le Département pourrait continuer à proposer des aides à l'hébergement en matière touristique.*

Quant à l'accompagnement au développement de pratiques sportives, il faut noter que 2017 sera une année :

- de renouvellement du Protocole d'Accord avec l'Etat et le mouvement sportif (Comité Départemental Olympique et Sportif)
- d'écriture de nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs avec les comités départementaux
- il est proposé de reconduire les aides aux sportifs de bon niveau
- les actions permettant l'accès des élèves de 6^e à l'enseignement de la natation (Plan Piscines)
- les aides qui permettent aux collégiens d'accéder aux équipements sportifs gérés par d'autres collectivités.
- l'accompagnement des sections sportives en collège
- l'accompagnement du Pôle espoir cycliste, de Guéret.

En Octobre 2016, l'Assemblée a adopté une nouvelle politique "Sports et Loisirs de Nature" avec de nouvelles perspectives pour le Département dans ces domaines :

- mise en œuvre de la nouvelle organisation pour l'entretien et le balisage des chemins de randonnée. Le Département poursuivra, dans le cadre de marchés publics, l'entretien des itinéraires d'intérêt départemental (GR, GRP et itinéraires de Pays) et pour le réseau local (PR)
- aides financières pour les communes et groupements de communes pour l'entretien régulier
- "Boucles locales" Vélo : à destination des familles et touristes en collaboration avec les acteurs du secteur : collectivités, offices de tourisme, associations de pratiquants, pour compléter le réseau Véloroutes
- Label "Rando Qual'iti Creuse" : à côté du réseau des Véloroutes et VTT, un volet "itinéraires" et "manifestations", intégrant les événementiels randonnées pédestres
- Travail renforcé de partenariat avec l'ADRT Creuse, pour favoriser le développement de ses pratiques (pilotage, communication...)
- Actualisation du Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnée (PDIPR) dans la démarche qualité sera poursuivie en 2017.

- L'étude d'opportunité pour la mise en œuvre d'un le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)

2.6/ Patrimoine et Paysages - Bibliothèque départementale - Archives départementales

- Conservation du Patrimoine Bâti :

Les Monuments Historiques, fonction régaliennne par excellence puisque soumis au seul avis de l'Architecte des Bâtiments de France, devraient rester de la compétence unique de l'Etat. En effet, le Département n'a qu'une politique de guichet, aucune plus-value technique n'émanant de la Conservation départementale.

Concernant le patrimoine non protégé, qui est une compétence départementale dévolue par l'acte II de la décentralisation du 13 août 2004, le régime des aides devrait, dans cette perspective être entièrement revu : taux et conditions de l'attribution de la subvention.

Devraient être pris en compte les abords au sens général du monument à restaurer, à savoir un traitement paysager contigu au monument et plus largement une analyse du centre bourg, dont la qualité devrait être en adéquation avec l'effort consenti par le Conseil départemental en matière de restauration.

Le CAUE pourrait analyser les conditions environnementales à mettre en œuvre pour proposer la mobilisation de la subvention par le Département.

- La Bibliothèque Départementale de la Creuse :

La BDC proposera en 2017 un nouveau Plan de développement de la lecture publique pour 2017-2021. Il s'agira de poursuivre et d'accentuer la structuration du réseau des bibliothèques creusoises, en intégrant le nouveau découpage intercommunal. Ce Plan s'appuiera sur un état des lieux mené conjointement par la BDC et l'Etat (DRAC).

Le Contrat Territoire Lecture signé fin 2016 avec l'Etat, qui prévoit une aide annuelle de l'Etat de 15 000 € de 2016 à 2018, vise à préfigurer et soutenir cet effort.

Les aides spécifiques à la lecture publique seront maintenues et réajustées de manière à poursuivre notamment la création et/ou la mise à niveau de bibliothèques structurantes. La mise en réseau informatique autour de ces bibliothèques sera également poursuivie, ainsi que l'aménagement ou la remise à niveau des points lectures de proximité.

La desserte documentaire des bibliothèques du réseau par la BDC est en train d'être repensée et rénovée, en s'appuyant sur la mise en réseau et l'amélioration de l'accueil à la BDC. Il serait également nécessaire de réaménager les magasins de la BDC pour permettre de développer l'accueil sur place des bibliothèques du réseau.

Le budget alloué à la BDC doit aussi permettre en 2017 d'acquérir les documents pour les bibliothèques du réseau, d'aider les collectivités ou les associations (actions autour du livre et des arts du récit, création d'emplois statutaires en bibliothèques, formations, déplacements des élèves des écoles vers les bibliothèques, formations d'auxiliaires de bibliothèque... etc.).

La BDC va poursuivre une politique volontariste d'accueil d'auteurs, d'illustrateurs, de conteurs (Festival Coquelicot, le Festival du livre jeunesse Mômes à la page).

L'action « Mon premier livre », labellisée "Premières pages" depuis 2014 par le Ministère de la culture, pourrait aussi être revue afin d'élargir son objectif à la sphère familiale.

Chaque année, la BDC, reconnue pour ses actions partenariales, recherche des fonds auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Ministère de la Culture (dispositif "Premières pages" - 5 000 € en 2016), du Centre National du Livre (CNL), de la Société française des Auteurs et de l'Écrit - SOFIA (accueil d'auteurs dans le cadre de Mômes à la page - 5 000 € en 2015)...

En investissement, la BDC poursuivra l'attribution de subventions pour l'équipement des médiathèques et petites bibliothèques.

ZOOM/projets 2017/2018 : CC du Pays Sostranien (mise en réseau - 15 250€), CC Pays de Boussac (création d'une médiathèque, mise en réseau des bibliothèques du territoire), CC Portes de la Creuse en Marche (création d'un réseau de lecture publique), Bonnat (extension, ré-informatisation), La Celle dunoise (création d'un nouveau local), Chénéraillles (projet de nouveau local, informatisation), Chéniers (nouveau local, accessibilité), Clugnat (nouveau local, informatisation), Domeyrot (mobilier), Lépinas (création bibliothèque), Mainsat (nouveau local), Saint Domet (création d'une bibliothèque), Saint-Sébastien (création d'une médiathèque), Sainte-Feyre (nouveau local)...

- Les Archives départementales :

La définition des objectifs des Archives départementales pour la période 2016-2017 s'appuie sur le contrat de développement (voté par l'Assemblée départementale le 24 mai 2016).

Le service accentuera son activité « Identités et Territoires » (archives des travaux publics et des transports - 1800-1940), en privilégiant les documents contribuant à l'histoire du paysage...

Tout en poursuivant le programme de numérisation des registres de délibérations des communes, avec la mise en ligne de 300 registres couvrant la période 1790-1960 dès le début de l'année 2017, une animation avec des actions de formation en direction des mairies, des écoles...sera mise en œuvre.

Une étude sera menée pour assurer le nettoyage et la numérisation du fonds important de plaques de verre qui a été donné par Mme Rendu.

Projet d'exposition itinérante à destination des publics scolaires sur la thématique : « citoyenneté et démocratie » s'inscrit dans une ambition renouvelée d'animation culturelle (conférences dans le cadre des expositions...)

Afin d'améliorer la visibilité de ses ressources, le site internet « archives.creuse.fr » sera enrichi (mise en ligne de plus de 200 000 pages, nouveaux instruments de recherche...).

3. Le Département accompagne et protège

3.1/ La cohésion sociale : en 2017, des changements sont amorcés

- Refonte de l'Aide Sociale en établissement :

Fondée sur le principe de solidarité nationale, l'aide sociale reste un droit subsidiaire incombant aux Départements et dont les textes en vigueur posent des conditions d'octroi bien précises. Après des réunions de concertation et plusieurs rencontres avec les différents acteurs, il a été décidé de se mettre en conformité avec les textes réglementaires, de revenir aux fondamentaux de la compétence du Département, contenus dans le Code de l'Action Sociale et des Familles : à savoir, le paiement de la part différentielle. A compter du 1^{er} Janvier 2017, le Département financera la participation calculée après que toutes les voies de droit commun soient activées (revenus du bénéficiaire et participation de ses obligés alimentaires). De fait, le Département ne récupérera pas non plus ces recettes, mais uniquement les recettes suite à récupération sur succession.

- Loi d'adaptation de la société au vieillissement :

La loi ASV, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, crée de nouveaux droits sociaux en réformant -et en revalorisant- l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), instaurant un droit au répit pour les aidants, un renforcement de la transparence et de l'information sur les prix pratiqués en EHPAD et une réaffirmation des droits et libertés des personnes âgées.

- APA à domicile : revalorisation du plafond des plans d'aide et allègement du reste à charge (l'ensemble des plans d'aides a été revu dès le 1^{er} Juin 2016).
- Mesures en faveur des proches aidants : module spécifique "droit au répit", avec droit à recours à l'hébergement temporaire, l'accueil de jour, au relais à domicile, ou aide financière ponctuelle en cas d'hospitalisation de l'aidant...
- Restructuration de l'aide à domicile : la loi a unifié les régimes juridiques des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) en faisant prévaloir celui de l'autorisation. Tous les services sont ainsi soumis aux mêmes exigences et garanties.
- Mise en œuvre des expérimentations SPASAD (Services polyvalents d'aide et de soins à domicile) : 4 dossiers retenus avec lesquels nous signerons un CPOM, d'ici juin 2017.
- Réforme de la tarification des établissements : mise en place dans les EHPAD, d'un socle de prestations à compter du 1^{er} Juillet 2016, et remplacement progressif des conventions tripartites par des CPOM, arrêtés conjointement par l'ARS et le Conseil départemental pour 5 ans. Ce CPOM fixera pour chaque établissement les obligations respectives des signataires et prévoira des modalités de suivi, notamment sous forme d'indicateurs, définissant les grandes orientations de l'établissement et les moyens dont il disposera (éléments pluriannuels du budget, modalités d'affectation des résultats...). Pour cela un nouvel outil est mis en place : l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD). Ce nouveau calcul permettra de mettre en place une convergence tarifaire.
- Résidence autonomie : la Loi ASV accorde également une place particulière aux logements foyers dénommés "Résidences autonomie". Elles peuvent bénéficier d'une aide du département appelée "forfait autonomie", au titre de leur mission de prévention de la perte d'autonomie, dans la limite des crédits attribués par la CNSA (14 033 € pour 2016).
- "Conférence départementale des financeurs" : installée en octobre, elle s'est réunie en décembre pour valider le programme (actions de prévention destinées au maintien à domicile et actions de soutien aux aidants...).

- Une nouvelle politique d'amélioration de l'HABITAT :

De façon consensuelle, 13 EPCI sur 15 en 2016, l'ANAH et le Conseil départemental se sont engagés dans un nouvel accompagnement pour les publics cibles. Le CD 23 a recruté une équipe de suivi-animation, rassemblant l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice de la mission. Les aides à venir vont aller au nombre croissant de dossiers instruits au fil des mois.

- L'insertion :

Une révision du guide RSA interviendra en 2017 avec l'intention de renforcer l'accompagnement des bénéficiaires, notamment les travailleurs indépendants (régime général ou régime agricole), ainsi que la lutte contre la fraude.

L'année 2017 s'inscrit dans une poursuite des actions entreprises les années précédentes dans le cadre du PDI/PTI, sans qu'il semble possible, au regard du calendrier de mise en œuvre du FSE, d'envisager de nouveaux appels à projets. Financièrement, l'impact sur l'exercice 2017 devrait donc être réduit car beaucoup d'acomptes ont été versés en 2016 (option retenue en 2016 d'augmenter les avances à hauteur de 60% sur le FSE, afin d'éviter le paiement d'acomptes en 2017). En perspective, la DIL intègre au PDI/PTI les actions menées en partenariat avec les centres sociaux, la Mission Locale, les FJT et le DLA. Ces intégrations devraient se faire sans accroître le volume financier global du PTI/PDI.

- Les Schémas départementaux :

L'élaboration du Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale est une obligation légale qui s'inscrit dans un cadre réglementaire conforté par les lois du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale, et du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Le Schéma départemental de services aux familles porte sur 5 axes : périnatalité, parentalité, structures petite enfance, prévention et protection et animation départementale.

Quant au Schéma des personnes en perte d'autonomie, il sera finalisé au 1^{er} semestre 2017.

- Les établissements et services :

En Creuse, les restructurations sont en phase finale (en cours : EHPAD d'Evau-les-Bains et La Souterraine/ à venir : EHPAD Auzances et Centre Hospitalier d'Aubusson).

Un travail est à réaliser avec les associations APAJH et ALEFPA pour définir un CPOM.

- Allocations de solidarités :

Un alourdissement régulier du poids des AIS, avec un reste à charge de plus en plus élevé est à rappeler une fois de plus.

- Prestation de compensation du handicap (PCH) : nous pourrions budgétairement reconduire une somme identique à celle du BP 2016 (arrêt de l'expérimentation Ti' Hameau / delta permettant de prendre en charge l'augmentation du nombre de bénéficiaires).

PCH/ACTP	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	BP 2016
Bénéficiaires	668	684	710	754	757
PCH-ACTP	3 602 530	3 642 351	3 933 286	3 970 875	4 066 000
Dépenses nettes (déduction indus)	3 560 178	3 572 458	3 899 116	3 930 354	3 996 000
Concours CNSA	1 288 959	1 253 968	1 140 158	1 200 496	1 300 000
Charge nette	2 271 219	2 318 490	2 758 958	2 729 858	2 696 000
Taux de couverture	36.20 %	35.10 %	29.24 %	30.54 %	
Taux de couverture nationale	28.40 %	26.6%	25.6 %	24.8%	

- Allocation personnalisée à l'autonomie en établissement : si nous souhaitons prendre en compte l'évolution de la dépendance et les créations de postes d'aide-soignant (établissements ayant un ratio inférieur au ratio départemental), il sera nécessaire d'accroître la prévision budgétaire de plus 200.000€ / 2016.
- Allocation personnalisée à l'autonomie à domicile : l'impact de la loi ASV n'est pas connu, seul la refonte du barème de participation des usagers au plan d'aide (allègement du reste à charge par la baisse du ticket modérateur pour les GIR les plus élevés et ressources les plus modestes) nous permet de flécher un impact s'élevant à 170 000 €/2016.

APA	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	BP 2016
Bénéficiaires	4 940	5 140	5292	5 510	5 360
APA	24 664 703	25 323 514	26 510 106	27 080 834	28 460 000
Dépenses nettes (déduction indus, trop perçu)	24 242 012	24 561 098	26 253 490	26 227 957 *	28 200 000
Concours CNSA	12 281 262	12 468 168	14 309 526	14 493 701	16 000 000
Charge nette	11 960 750	12 092 930	11 943 964	11 734 256	12 200 000
Taux de couverture	50.66 %	50.76 %	54.50 %	55.26 %	
Taux de couverture nationale	28.40 %	30,9%	31,5 %	31.30%	

* à noter remboursements CALC en 2015 (augmentation recette de 0,568M€)

* en 2016 : impact Loi ASV
et application des tarifs autorisés aux associations Aide à Domicile

- Allocations RSA : la prévision budgétaire est effectuée au vu des dépenses théoriques à effectuer en 2016 (12 mois = 14 731 481 €), basée sur l'augmentation du montant de l'allocation (0.1% en avril et 2 % en septembre 2016), et sur un nombre moyen d'augmentation de 2% de bénéficiaires supplémentaires, soit une dépense prévisionnelle de 15 137 000 €, avec une compensation TICPE-FMDI de 8 480 000€

RSA/RMI	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	BP 2016
Bénéficiaires	3 669	3 848	4 019	4 144	4 237
RSA en euros	11 958 359	12 660 583	13 636 024	13 007 946 (11 mois) 14 269 642 (indicatif 12 mois)	13 644 740 (base CA 2014) 14 874 239 (estimation 12 mois)
Dépenses nettes (déduction indus)	11 840 756	12 603 757	13 554 246	12 880 336 (11 mois) 14 141 835 (12 mois)	13 500 000 14 700 000 (12 mois)
Concours TICPE-FMDI	8 600 907	8 612 587	8 490 211	8 443 096	8 482 000
Charge nette Restes à Charges (RAC)	3 239 849	3 991 170	5 064 035	4 437 240 (11 mois) 5 698 739 (12 mois)	5 018 000 6 218 000 (12 mois)
Taux de couverture	72.63 %	68.33 %	62.63%	65.55 % 59.70 %	
Taux de couverture nationale	79.70%	71,30%	65.70%	61.30%	

Pour le Département de la Creuse, qu'en aurait-il été du SCÉNARIO de RECENTRALISATION du FINANCEMENT des allocations RSA tel que proposé par le Gouvernement ?

- Calcul basé sur année 2016, dépenses constatées et/ou estimées pour 12 mois
- Transfert recettes part TIPCE au titre compensation RSA
- Transfert de 2 parts du FMDI (3^{ème} part conservée par les Départements pour les plans d'Insertion)
- Versement par les Départements d'un droit à compensation correspondant au Reste à Charge versé par les Départements - droit à compensation figé sur le RAC 2016
- Pas de clause de « retour à meilleure fortune » (en cas de baisse du nombre d'allocataires)

Cela figeait donc l'année 2016 - année de référence.

Si 2017 avait été l'année de transfert de charges, au moment de l'évaluation financière de ce transfert, les dépenses constatées en 2016 (pour 12 mois) devaient être compensées à 100% par le Département. Nous aurions donc eu à payer à l'Etat le reste à charge 6,250M€ estimés. Gain = 0

En 2018, au regard des dépenses constatées 2017, si nous pouvons supposer un RAC passant à 6,570M€ pour 15,140M€ de dépenses estimées, Gain = différence entre 6,570M€ et 6,250M€, soit 320.000 € seulement...

Pourquoi est-ce que les négociations ont été interrompues avec l'ADF ?

- L'Association des Départements de France maintenait l'année 2014 - année de référence, année au cours de laquelle les Départements ont commencé à avoir des difficultés à assurer le paiement du RSA.

- Pour la Creuse, selon le même calcul, le gain aurait alors été de :
6,570 - 5,065, soit 1 505 000 €

- Pas de clause de « retour à meilleure fortune », cela signifie que si le nombre d'allocataires diminuait, donc les dépenses RSA, l'Etat ne reverrait pas ce droit à compensation figé sur l'année 2016.

Ceci n'étant pas acceptable, la commission des finances de l'ADF a formulé une proposition au Gouvernement, tenant compte des réalités budgétaires de l'Etat, et propose un « Nouveau Pacte Financier avec l'ETAT pour les trois ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITÉ ».

Cette proposition est co-écrite par le Président du Nord, Jean-René LECERF (LR) et le Président du Pas-De-Calais, Michel DAGBERT (PS).

Il serait créé une dotation versée par l'Etat, aux Départements dont le Reste à Charge des allocations de solidarité par habitant est supérieur à la moyenne nationale.

- Pour chacune des trois allocations, si le RAC du Département est supérieur à la moyenne nationale, le montant de la compensation nécessaire est déterminé, afin que le Département ait un Reste à Charge par habitant ramené à la moyenne nationale.
- Ce mécanisme aboutit à ce que le Reste à Charge soit pris en charge par l'Etat, dès lors qu'il dépasse la moyenne sur **Une** des trois AIS, afin qu'il atteigne ce RAC médian national. Ainsi, si un Département a un Reste à Charge par habitant supérieur à la moyenne nationale, il devient éligible au versement de cette dotation.
- Deux scénarios ont été présentés au Gouvernement :
 - 1/. Montant de la dotation sans prise en compte du Pacte de confiance et de responsabilité de juillet 2013 ; RAC RSA = dépenses de RSA - TICPE + FMDI
 - 2/. Montant de la dotation avec prise en compte du Pacte de confiance et de responsabilité de juillet 2013 ; RAC RSA = dépenses de RSA - TICPE + FMDI + Fonds de financement des AIS (transfert frais de gestion sur le foncier bâti de l'Etat vers les Départements et fonds de solidarité alimenté par un prélèvement sur les DMTO).

DEPARTEMENT DE LA CREUSE <i>COMPTE ADMINISTRATIF 2015</i>	MONTANT DE LA DOTATION SANS PRISE EN COMPTE DU PACTE DE CONFIANCE ET DE RESPONSABILITE		MONTANT DE LA DOTATION AVEC PRISE EN COMPTE DU PACTE DE CONFIANCE ET DE RESPONSABILITE	
	<i>Creuse par habitant</i>	<i>Moyenne nationale par habitant</i>	<i>Creuse par habitant</i>	<i>Moyenne nationale par habitant</i>
RAC RSA	32 €	57,50 €	20,6 €	51,5 €
RAC APA	91 €	55 €	58,7 €	49,7 €
RAC PCH	12,50 €	16,5 €	8,1 €	15,2 €
	Avec cette hypothèse, le Département de la Creuse serait éligible. La dotation représenterait 36 € par habitant (91 € - 55 €) soit 36 € x 121 517 hab. = 4 374 612 €		Avec cette hypothèse, le Département de la Creuse serait éligible. La dotation représenterait 9 € par habitant (58,7 € - 49,7 €) soit 9 € x 121 517 hab. = 1 093 653 €	

- Politique Enfance/Famille :

En 2016, le Département a été de nouveau confronté à une hausse significative des mesures éducatives décidées par la Justice (380 actuellement pour une habilitation de 330), avec cependant une baisse du nombre de placements, probablement due à la vacance de poste de Juge pour enfants pendant 4 mois.

ZOOM Budgétaire sur les politiques de Cohésion sociale :

De nombreux facteurs créent des incertitudes au fil de l'année quant à une exacte précision budgétaire de ces dépenses : le montant aide sociale, l'application de la loi ASV, l'arrivée dans le département de mineurs non accompagnés dont le nombre devrait croître fortement en 2017, la variation du nombre d'allocataires RSA...

Les recettes proviennent de la CNSA (personnes âgées - personnes en situation de handicap), de parts de reversement de TICPE, du FMDI, de l'aide sociale sur récupération, de la dotation de compensation péréquée pour les AIS, du fonds de solidarité pour le financement des AIS...

L'objectif est de contenir au mieux les dépenses, sachant que l'incidence de la modification du règlement d'Aide Sociale n'aura pas de réel impact, puisque si la dépense est moindre, la recette en sera d'autant.

Le point le plus sensible est celui de savoir si nous allons être en capacité de faire face au paiement des allocations RSA pour l'année 2016 - avec le mois de retard de l'année 2015. Nous comptons pour cela sur le fonds d'urgence en faveur des Départements fragiles, dédié à compenser le reste à charge de cette dépense...

3.2/ Les Collèges :

- de nécessaires travaux :

à travers un Plan Pluriannuel, le Département a mis en œuvre une politique d'investissement dans les collèges, visant à moderniser le patrimoine, améliorer le cadre de vie des collégiens et du personnel éducatif, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, sécuriser et rendre accessible tous les collèges.

Plusieurs opérations importantes ont été engagées, certaines s'achèvent (construction d'une salle d'évolution et d'un préau au collège de Parsac).

Outre des travaux d'entretien courant de sauvegarde du patrimoine bâti des établissements, la programmation 2017 et des années futures poursuivra ces mêmes objectifs et privilégiera :

- **la sécurité des personnes et des usagers :**
 - obligations réglementaires avec notamment mise en sûreté des établissements (renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme)
 - ceci nécessite des travaux de sécurisation périmétriques et volumétriques des établissements qui pourraient être financés en partie par l'Etat au titre de l'abondement du Fonds Interministériel de Prévention contre la Délinquance
- **l'efficacité énergétique des bâtiments :**
 - double objectif d'entretenir les bâtiments tout en rationalisation des coûts les dépenses des établissements
 - Audit énergétique de l'ensemble des collèges creusois en cours - résultats début 2017 pour une programmation de travaux adaptés aux besoins
- **la mise en accessibilité des établissements**
 - conformément à la programmation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée approuvé par l'Assemblée Départementale du 23 février 2016 et validé par le Préfet de la Creuse le 18 avril 2016
 - 2017 : mise en accessibilité des collèges d'Ahun, Bonnat et Martin Nadaud de Guéret
- **la modernisation du patrimoine :**
 - rénovation des salles de sciences
 - rénovation des espaces de technologie
- **Cités scolaires :**
 - Cité R. Loewy - La Souterraine : opération de restructuration conjointe avec le Conseil Régional
 - Cité scolaire d'Aubusson : intégration de la problématique de restauration des Collégiens dans la réflexion sur le programme de la Région
- **numérique dans les collèges :**
 - Fibre : déploiement dans le cadre du SDAN pilote et Jalon 1
 - Collège Numérique préfigurateur Bénévent-L'abbaye : évaluation des usages au cours de l'année scolaire 2016/2017
 - Postes informatiques : mise à niveau de 60 postes
 - TBI : remplacement d'un tiers des vidéoprojecteurs équipant les tableaux blancs interactifs (24 unités)
 - ENT 2016 : généralisation du nouvel ENT à l'ensemble des collèges du département (vague 2)
- **Mise en place d'un nouveau dialogue de gestion avec les EPLE :**
 - Une nouvelle organisation au sein du Conseil départemental : mise en place d'un processus d'échange encadré : le dialogue de gestion.
 - un pilotage et une gestion concertés des politiques départementales (Ressources Humaines, Patrimoine, Restauration, Hébergement, numérique, finances...)
 - amélioration de la concertation entre la collectivité et les collèges (convention cadre), avec une approche transversale
 - évaluation de la mise en place des politiques départementales en matière éducative.

3.3/ Le SDIS :

En 2016, le montant de notre contribution a été augmenté de 100.000€, passant de 5,9 M€ à 6 M€.

Le Président du SDIS nous transmet un certain nombre d'éléments, qui émanent d'une réflexion concertée à l'échelle départementale, en particulier avec les élus membres du conseil d'administration. De rencontres en rencontres avec les Sapeurs-Pompiers, de visites en visites de casernes (en mauvais état et rénovées), le plan de déploiement du SDACR se dimensionne financièrement.

Suite au travail de prospective financière fin 2015, dans le cadre de la préparation du DOB 2017 du service, le SDIS identifie un besoin de financement supplémentaire de 288.000€.

Cela permettrait d'engager :

- l'acquisition de 19 véhicules pour un montant de 917 000€
- des investissements bâtiments à hauteur de 580 000€
- le déploiement du matériel radio ANTARES (360 000€ sur deux ans)
- la seconde tranche du logiciel traitement de l'alerte ARTEMIS (270 000€)
- l'achat du logiciel ESCORT

III. Une nouvelle organisation mise en place pas à pas

1. Les Ressources Humaines

Une nouvelle organisation va se mettre en place, induite par la suppression progressive du « Pôle Développement ».

Il s'agit de passer d'une logique très administrative à une logique de développement local.

Il s'agit d'améliorer la transversalité de nombreuses politiques.

La prévision de dépenses s'élève à 42 315 000 €.

Elle concerne les dépenses liées :

- ▶ aux rémunérations et charges de personnel ;
- ▶ à la formation et aux déplacements professionnels ;
- ▶ à la communication interne ;
- ▶ à l'activité du pôle vie au travail : action sociale, médecine préventive, prévention et sécurité au travail ;
- ▶ à la contribution du Département à différents fonds et dépenses diverses ;
- ▶ au fonctionnement de l'Assemblée départementale...

L'estimation est réalisée à partir de l'inscription au budget primitif 2016 (40 850 000 €) à laquelle a été ajoutée :

- l'impact de la mise en œuvre du protocole de Modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (reclassements, transfert primes/points) : 500 000 €,
- la revalorisation de la valeur du point d'indice au 1er février (+ 0,6 %) : 130 000 €,
- les effets mécaniques du Glissement-Vieillesse-Technicité (1,5 % de la masse salariale) : 300 000 €,
- l'augmentation des taux de certaines charges patronales (retraites + 0,17 %) : 20 000 €,

- la création d'un poste de médecin dans le cadre de mutualisation du service de médecine préventive avec le Groupement de Coopération Sanitaire - Service Inter-établissements Creusois : 105 000 € (1),
- la budgétisation des postes devenus vacants au cours de l'année 2016 : 749 000 €,
- la prise en charge, en année pleine, des douze postes créés pour la mise en place du service Habitat rattaché à la Direction de l'Insertion et du Logement au sein du Pôle Jeunesse et Solidarités : 363 000 € (1).

Viennent en réduction de ces dépenses :

- quatre suppressions de postes (D.G.A., Directeur de la coordination et du secrétariat général, Référent administratif et Assistant administratif à la Direction de la coordination et du secrétariat général au Pôle Développement) : 222 000 €,
- le transfert des agents de la Direction des Transports vers la Région Nouvelle Aquitaine à compter du 1er septembre : 100 000 €,
- la réintégration, dans le budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses, de la masse salariale des personnels exerçant des missions d'Assistance Technique : 360 000 €,
- le transfert de 20 000 € du service de médecine préventive vers le service appui logistique.

Ces propositions portent à 3,59 % l'augmentation du budget 2017.

Certains emplois de la collectivité bénéficient de compensations financières dans le cadre de programmes spécifiques :

- les emplois co-financés par le Fonds Social Européen,
- les emplois co-financés par l'Agence Nationale de l'Habitat : 272 000 € (1),
- les emplois ouverts dans le cadre de programmes sociaux : 10 000 €,
- les emplois d'avenir et CAE : 53 000 €.

Les structures ou organismes extérieurs (MDPH, Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental Emile Goué, Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse, Groupement de Coopération Sanitaire - Service Inter-établissements creusois (1)) procèdent au remboursement des salaires et charges des personnels que la collectivité met à leur disposition : 1 864 500 €.

2. Les bâtiments départementaux : ils accueillent nos agents et le public et doivent répondre à des normes réglementaires et de confort.

- La sécurité incendie, électrique, structurelle
- L'accessibilité : Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) avec en 2017 accueil du public à l'Hôtel du Département, au Conservatoire Emile Goué, de la BDC et de l'UTAS de Boussac.
- la modernisation des locaux : opérations d'amélioration des bâtiments des centres d'exploitation notamment

Une importante opération a eu une incidence financière en 2016, la construction de la Maison du Département de Bourgneuf.

La programmation 2017 pourrait s'orienter autour des améliorations les plus urgentes à réaliser.

Malgré un Schéma directeur Bâtiments réalisé il y a quelques années, alors que financièrement, il n'était guère réaliste, il nous faut rechercher l'optimisation de l'occupation des bâtiments de la collectivité (fonctionnalité et rationalisation des coûts...)

ZOOM : Comment optimiser les espaces vacants à l'Hôtel du Département ?
Comment optimiser le bâtiment à La Souterraine loué au GIP "Trace de Pas", pour y installer l'UTAS et l'UTT et ainsi créer une Maison de Département à La Souterraine ?

**Cette politique d'optimisation de l'occupation du patrimoine bâti de la collectivité, qui nécessitera en 2017 des travaux et plus ou moins grande ampleur, devrait permettre à terme de libérer des locaux à la vente et ainsi générer des recettes pour le Département.*

3. L'informatique dans notre collectivité :

Il est nécessaire de faire évoluer les pratiques et travailler sur les gains de temps, autour de procédures administratives simplifiées et numérisées.

L'évolution des capacités informatiques liées à croissance des usages (pour mémoire, l'activité de la collectivité induit chaque année une augmentation de 20 % du volume des données informatiques stockées en internes) nécessite sans cesse de nouveaux investissements, et toujours plus de sécurisation.

L'effort envisagé par la collectivité permet de continuer à optimiser et gérer conformément à la réglementation les outils informatiques et les moyens de communications utilisés dans les directions fonctionnelles, grâce notamment aux opérations décrites ci-dessous :

- En matière d'acquisition de logiciels métiers, l'informatisation de la PMI (opération 2016 différée qui a fait l'objet cette année d'un travail du Pôle Jeunesse et Solidarité arrive en 2017, à maturité). Cela permet d'envisager le lancement d'une consultation des entreprises au 1^{er} trimestre pour une mise en œuvre lissée sur deux exercices (2017/2018) pour un budget global de 110 000 € exécuté au 2/3 en 2017.
- En matière d'investissement logiciels, deux opérations remarquables sont également envisagées. La première concerne la gestion financière et comptable de nos biens immobiliers qui fait actuellement défaut, dans le logiciel CEGID, pour un montant estimé à 29 000 €. La seconde vise la mise en place d'une application informatique dédiée à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour la DRH, évalué à 26 000 € auxquels s'ajoutent les évolutions de versions nécessaires pour plusieurs outils déjà en place (Notilus, Oracle, Business Objet, ...).
- En ce qui concerne l'infrastructure technique, support des outils métiers et des échanges internes, comme externe, il est prévu de procéder fin 2016 au choix du prestataire pour le remplacement des serveurs centraux afin de faire face à l'obsolescence des matériels déployés en 2007 pour un montant de 145 000 €.
- Par ailleurs, le Département qui partage avec son homologue de la Corrèze un projet d'archivage électronique à visée légale, rendu nécessaire par la montée en charge de la dématérialisation des flux documentaires et financiers, devra pour répondre à cet objectif, mobiliser en 2017 un budget de 40 000 €.

Sans augmentation nette des recettes de la collectivité, la restauration de notre autofinancement passe donc par l'intensification de nos efforts de maîtrise des charges de fonctionnement.

En effet, si notre Département souhaite atteindre un niveau d'investissement propre à assurer son développement territorial, améliorer son attractivité et faire de l'investissement départemental, un levier de croissance et de modernité, il n'y a pas d'autre alternative.

O O O

Je vous invite à débattre de ces orientations budgétaires.

ANNEXES

GESTION DE LA DETTE

ETAT DES CREDITS DE TRESORERIE

Réalizations *Hors budget* Contrat Ligne de trésorerie

<i>Contrat</i>	<i>Index</i>	<i>Marge</i>	<i>Montant maximum de l'encours autorisé</i>	<i>Nature des Commissions</i>	<i>Index</i>	<i>Nombre de tirages</i>	<i>Total des tirages</i>	<i>Nombre de remboursements</i>	<i>Total des remboursements</i>	<i>Commission non-utilisation de</i>	<i>Intérêts</i>
CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE	EURIBOR 3 mois	0,97%	6 000 000 €	Engagement 4 200 €	EURIBOR 3 mois					Néant	

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

RECAPITULATION PAR PRETEURS

RECAPITULATION PAR ETABLISSEMENT PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2017 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts	Capital
TOTAL	154 775 000,00	93 406 575,04	12 303 142,03	1 792 300,12	10 510 841,91
CAISSE D'EPARGNE DU LIMOUSIN	63 125 000,00	39 765 903,75	5 054 356,89	871 214,28	4 183 142,61
CREDIT AGRICOLE	32 400 000,00	19 064 332,08	2 690 181,37	427 325,19	2 262 856,18
CREDIT AGRICOLE CIB	17 750 000,00	11 272 126,40	1 326 977,39	104 181,78	1 222 795,61
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	14 000 000,00	5 962 180,67	1 106 582,86	135 838,06	970 744,80
SOCIETE GENERALE	9 500 000,00	2 949 849,04	658 401,92	22 064,08	636 337,84
BANQUE POSTALE	14 800 000,00	13 323 333,39	1 210 657,20	223 990,56	986 666,64
CAISSE DES DEPOTS	1 700 000,00	935 588,91	116 793,38	1 755,95	115 037,43
BANQUE POPULAIRE	1 500 000,00	133 260,80	139 191,02	5 930,22	133 260,80

BUDGET PRIMITIF 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	49 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	73,76 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	68 898 241,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2017 après opérations de couverture éventuelles.

BUDGET PRIMITIF 2017
STRUCTURE DE LA DETTE 2017

Montants en Euro

CATÉGORIE	TAUX MOYEN	ENCOURS	%	ANNUITÉ RA INCLUS	%	AMORT. HORS RA	%	REMB. ANTICIPÉ	%	INTÉRÊT	%	ICNE	%	INTÉRÊTS COURUS	%	DURÉE RÉG. MOYENNE
TYPE DE TAUX																
Fixe	2,38	48 041 680	51,43	7 000 122	56,01	5 747 702	54,08	0	0,00	1 201 231	66,05	334 389	80,72	1 170 849	65,75	10 ans 09 mois
Indexé	1,31	43 414 896	46,48	5 232 683	41,87	4 679 807	44,03	0	0,00	552 877	30,40	69 576	16,80	546 711	30,70	10 ans 00 mois
EURIBOR03M	1,26	25 911 319	27,74	2 765 441	22,13	2 448 561	23,04	0	0,00	316 880	17,42	28 784	6,95	314 327	17,65	11 ans 03 mois
LIVRET A	2,07	9 960 240	10,66	1 068 829	8,55	864 238	8,13	0	0,00	204 591	11,25	38 867	9,38	201 244	11,30	09 ans 11 mois
TAG03M	0,29	3 692 261	3,95	569 080	4,55	559 126	5,26	0	0,00	9 954	0,55	1 925	0,46	9 689	0,54	06 ans 04 mois
TAM	0,02	1 634 559	1,75	338 471	2,71	338 211	3,18	0	0,00	260	0,01	0	0,00	260	0,01	05 ans 06 mois
TAG12M	1,50	1 216 516	1,30	154 586	1,24	136 338	1,28	0	0,00	18 248	1,00	0	0,00	18 248	1,02	07 ans 00 mois
TAG01M	0,35	1 000 000	1,07	336 277	2,69	333 333	3,14	0	0,00	2 943	0,16	0	0,00	2 942	0,17	03 ans 07 mois
Structuré	3,44	1 950 000	2,09	264 443	2,12	200 000	1,88	0	0,00	64 443	3,54	10 276	2,48	63 269	3,55	09 ans 07 mois
TAUX FIXE	3,44	1 950 000	2,09	264 443	2,12	200 000	1,88	0	0,00	64 443	3,54	10 276	2,48	63 269	3,55	09 ans 07 mois
TRANCHE DE TAUX																
0.00% < taux	2,02	89 057 031	95,34	11 568 794	92,57	9 699 054	91,26	0	0,00	1 818 550	100,00	414 241	100,00	1 780 829	100,00	10 ans 08 mois
0.00% < taux <= 0.00%	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
0.00% < taux <= 0.00%	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
0.00% < taux <= 0.00%	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
0.00% < taux <= 0.00%	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
taux <= 0.00%	0,00	4 349 544	4,66	928 454	7,43	928 454	8,74	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	05 ans 00 mois
PÉRIODICITÉ																
Mensuelle	0,33	1 081 600	1,16	421 063	3,37	418 120	3,93	0	0,00	2 943	0,16	0	0,00	2 942	0,17	03 ans 05 mois
Bimestrielle	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
Trimestrielle	1,68	68 931 237	73,80	7 734 087	61,89	6 521 850	61,37	0	0,00	1 161 047	63,84	170 929	41,26	1 172 738	65,85	11 ans 06 mois
Quadrimestrielle	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
Semestrielle	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
Nonemestrielle	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
Annuelle	2,80	23 393 738	25,05	4 342 098	34,74	3 687 538	34,70	0	0,00	654 560	35,99	243 312	58,74	605 148	33,98	07 ans 05 mois
PRÊTEUR																
Tous	1,94	93 406 575	100,00	12 497 249	100,00	10 627 509	100,00	0	0,00	1 818 550	100,00	414 241	100,00	1 780 829	100,00	10 ans 05 mois
Groupe Caisse d'Epargne	2,12	39 765 904	42,57	5 197 274	41,59	4 299 809	40,46	0	0,00	897 464	49,35	301 298	72,73	874 144	49,09	10 ans 05 mois
Groupe Crédit Agricole	1,80	30 336 458	32,48	4 017 159	32,14	3 485 652	32,80	0	0,00	531 507	29,23	42 500	10,26	527 191	29,60	10 ans 02 mois
Organismes bancaires divers	1,93	19 285 514	20,65	2 368 430	18,95	1 957 411	18,42	0	0,00	359 829	19,79	70 041	16,91	349 800	19,64	11 ans 09 mois
Société Générale	0,80	2 949 849	3,16	658 402	5,27	636 338	5,99	0	0,00	22 064	1,21	0	0,00	22 063	1,24	05 ans 08 mois
Caisse des Dépôts et Consignations	0,20	935 589	1,00	116 793	0,93	115 037	1,08	0	0,00	1 756	0,10	402	0,10	1 700	0,10	07 ans 00 mois
Natexis - Banque Populaire	4,45	133 261	0,14	139 191	1,11	133 261	1,25	0	0,00	5 930	0,33	0	0,00	5 930	0,33	01 ans 00 mois
DEVISE																
euro	1,94	93 406 575	100,00	12 497 249	100,00	10 627 509	100,00	0	0,00	1 818 550	100,00	414 241	100,00	1 780 829	100,00	10 ans 05 mois
FRF	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
TOTAL	1,94	93 406 575		12 497 249		10 627 509		0		1 818 550		414 241		1 780 829		10 ans 05 mois

Tous les emprunts
 Calcul d'encours au 01/01/2017

STRUCTURE LONG TERME : AMORTISSEMENT HORS RA

Situation au 01/01/2017

Montants en Euro

CATÉGORIE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032																
TYPE DE TAUX																																
Fixe	5 747 702	54,08	5 753 857	54,58	5 581 614	54,45	4 877 946	51,61	4 875 995	51,84	4 308 579	51,20	3 711 297	48,80	3 316 249	47,80	3 122 553	49,12	2 738 033	48,69	2 743 584	55,89	2 565 937	68,32	2 180 000	72,51	2 060 000	100,00	1 108 333	100,00	350 000	100,00
Indexé	4 679 807	44,03	4 588 766	43,53	4 469 490	43,60	4 373 491	46,27	4 330 201	46,04	3 905 989	46,42	3 693 734	48,57	3 421 842	49,32	3 034 562	47,73	2 735 178	48,64	2 165 170	44,11	1 190 000	31,68	826 666	27,49	0	0,00	0	0,00	0	0,00
EURIBOR03M	2 448 561	23,04	2 382 935	22,60	2 320 421	22,64	2 312 418	24,47	2 201 124	23,40	2 223 959	26,43	2 247 620	29,55	2 160 726	31,14	2 077 569	32,68	1 794 408	31,91	1 724 911	35,14	1 190 000	31,68	826 666	27,49	0	0,00	0	0,00	0	0,00
LIVRET A	864 238	8,13	889 332	8,44	915 373	8,93	942 399	9,97	970 445	10,32	999 553	11,88	1 029 763	13,54	1 061 117	15,29	906 993	14,27	940 770	16,73	440 259	8,97	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAG01M	333 333	3,14	266 666	2,53	266 667	2,60	133 334	1,41	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAG03M	559 126	5,26	564 025	5,35	569 089	5,55	574 325	6,08	733 522	7,80	242 175	2,88	200 000	2,63	200 000	2,88	50 000	0,79	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAG12M	136 338	1,28	147 245	1,40	159 024	1,55	171 746	1,82	185 486	1,97	200 325	2,38	216 351	2,84	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAM	338 211	3,18	338 563	3,21	238 916	2,33	239 269	2,53	239 623	2,55	239 977	2,85	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Structuré	200 000	1,88	200 000	1,90	200 000	1,95	200 000	2,12	200 000	2,13	200 000	2,38	200 000	2,63	200 000	2,88	200 000	3,15	150 000	2,67	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAUX FIXE	200 000	1,88	200 000	1,90	200 000	1,95	200 000	2,12	200 000	2,13	200 000	2,38	200 000	2,63	200 000	2,88	200 000	3,15	150 000	2,67	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TRANCHE DE TAUX																																
0.00% < taux	9 699 054	91,26	9 694 373	91,95	9 480 489	92,48	8 704 509	92,10	8 633 051	91,78	8 132 416	96,65	7 605 031	100,00	6 938 091	100,00	6 357 115	100,00	5 623 211	100,00	4 908 753	100,00	3 755 937	100,00	3 006 667	100,00	2 060 000	100,00	1 108 333	100,00	350 000	100,00
0.00% < taux <= 0.00%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
0.00% < taux <= 0.00%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
0.00% < taux <= 0.00%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
0.00% < taux <= 0.00%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
taux <= 0.00%	928 454	8,74	848 250	8,05	770 615	7,52	746 928	7,90	773 145	8,22	282 152	3,35	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
PÉRIODICITÉ																																
Mensuelle	418 120	3,93	263 480	2,50	266 667	2,60	133 334	1,41	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Bimestrielle	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Trimestrielle	6 521 850	61,37	6 899 993	65,45	6 840 270	66,73	6 738 434	71,30	6 753 950	71,80	6 286 402	74,71	6 068 871	79,80	5 849 643	84,31	5 230 839	82,28	4 457 742	79,27	4 238 244	86,34	3 520 000	93,72	3 006 667	100,00	2 060 000	100,00	1 108 333	100,00	350 000	100,00
Quadrimestrielle	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Semestrielle	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Nonemestrielle	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Annuelle	3 687 538	34,70	3 379 150	32,05	3 144 167	30,67	2 579 670	27,29	2 652 246	28,20	2 128 166	25,29	1 536 160	20,20	1 088 448	15,69	1 126 276	17,72	1 165 470	20,73	670 509	13,66	235 937	6,28	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
PRÊTEUR																																
Tous	10 627 509	100,00	10 542 622	100,00	10 251 104	100,00	9 451 437	100,00	9 406 196	100,00	8 414 568	100,00	7 605 031	100,00	6 938 091	100,00	6 357 115	100,00	5 623 211	100,00	4 908 753	100,00	3 755 937	100,00	3 006 667	100,00	2 060 000	100,00	1 108 333	100,00	350 000	100,00
Caisse des Dépôts et Consignations	115 037	1,08	119 241	1,13	123 598	1,21	128 114	1,36	132 796	1,41	137 648	1,64	142 678	1,88	36 477	0,53	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Groupe Caisse d'Epargne	4 299 809	40,46	4 614 531	43,77	4 672 379	45,58	4 336 303	45,88	4 385 900	46,63	3 837 321	45,60	3 259 521	42,86	3 297 642	47,53	3 150 452	49,56	2 858 002	50,83	2 364 774	48,17	1 859 270	49,50	1 546 667	51,44	1 200 000	58,25	733 333	66,17	350 000	100,00
Groupe Crédit Agricole	3 485 652	32,80	3 393 390	32,19	3 208 147	31,30	2 983 762	31,57	3 030 809	32,22	2 690 164	31,97	2 478 564	32,59	2 095 055	30,20	1 963 393	30,88	1 578 543	28,07	1 357 313	27,65	893 333	23,78	726 666	24,17	326 667	15,86	125 000	11,28	0	0,00
Natexis - Banque Populaire	133 261	1,25	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Organismes bancaires divers	1 957 411	18,42	1 834 883	17,40	1 754 622	17,12	1 631 511	17,26	1 604 539	17,06	1 482 443	17,62	1 441 251	18,95	1 442 251	20,79	1 243 269	19,56	1 186 667	21,10	1 186 667	24,17	1 003 334	26,71	733 334	24,39	533 333	25,89	250 000	22,56	0	0,00
Société Générale	636 338	5,99	580 578	5,51	492 358	4,80	371 747	3,93	252 153	2,68	266 992	3,17	283 018	3,72	66 666	0,96	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
DEVISE																																
euro	10 627 509	100,00	10 542 622	100,00	10 251 104	100,00	9 451 437	100,00	9 406 196	100,00	8 414 568	100,00	7 605 031	100,00	6 938 091	100,00	6 357 115	100,00	5 623 211	100,00	4 908 753	100,00	3 755 937	100,00	3 006 667	100,00	2 060 000	100,00	1 108 333	100,00	350 000	100,00
FRF	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TOTAL	10 627 509	10 542 622	10 251 104	9 451 437	9 406 196	8 414 568	7 605 031	6 938 091	6 357 115	5 623 211	4 908 753	3 755 937	3 006 667	2 060 000	1 108 333	350 000																

Tous les emprunts

Calcul d'encours au 01/01/2017

STRUCTURE LONG TERME : ANNUITÉ RA INCLUS

Situation au 01/01/2017

Montants en Euro

CATÉGORIE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032																
TYPE DE TAUX																																
Fixe	7 000 122	56,01	6 909 578	56,35	6 570 256	55,93	5 711 281	53,19	5 581 553	53,13	4 886 132	52,38	4 183 585	50,07	3 707 443	49,12	3 447 864	50,39	3 002 674	50,12	2 954 856	56,29	2 725 503	69,30	2 297 322	73,40	2 142 506	100,00	1 154 119	100,00	352 625	100,00
Indexé	5 232 683	41,87	5 093 779	41,54	4 925 687	41,93	4 781 332	44,53	4 687 423	44,62	4 212 368	45,16	3 948 078	47,25	3 623 415	48,01	3 185 234	46,55	2 835 489	47,33	2 294 253	43,71	1 207 680	30,70	832 334	26,60	0	0,00	0	0,00	0	0,00
EURIBOR03M	2 765 441	22,13	2 672 654	21,80	2 582 754	21,99	2 547 575	23,73	2 407 973	22,92	2 402 697	25,76	2 397 990	28,70	2 282 753	30,25	2 170 761	31,72	1 858 797	31,03	1 840 380	35,06	1 207 680	30,70	832 334	26,60	0	0,00	0	0,00	0	0,00
LIVRET A	1 068 829	8,55	1 077 826	8,79	1 087 159	9,26	1 097 266	10,22	1 106 888	10,54	1 117 310	11,98	1 128 122	13,50	1 139 553	15,10	964 393	14,09	976 692	16,30	453 873	8,65	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAG01M	336 277	2,69	268 443	2,19	267 324	2,28	133 362	1,24	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAG03M	569 080	4,55	572 715	4,67	576 515	4,91	580 505	5,41	738 420	7,03	245 809	2,64	202 370	2,42	201 109	2,66	50 080	0,73	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAG12M	154 586	1,24	163 448	1,33	173 018	1,47	183 355	1,71	194 519	1,85	206 575	2,21	219 596	2,63	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAM	338 471	2,71	338 693	2,76	238 916	2,03	239 269	2,23	239 623	2,28	239 977	2,57	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Structuré	264 443	2,12	257 569	2,10	250 695	2,13	243 943	2,27	236 946	2,26	230 072	2,47	223 198	2,67	216 371	2,87	209 450	3,06	152 575	2,55	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAUX FIXE	264 443	2,12	257 569	2,10	250 695	2,13	243 943	2,27	236 946	2,26	230 072	2,47	223 198	2,67	216 371	2,87	209 450	3,06	152 575	2,55	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TRANCHE DE TAUX																																
0.00% < taux	11 568 794	92,57	11 412 676	93,08	10 976 022	93,44	9 989 628	93,04	9 732 778	92,64	9 046 421	96,38	8 354 861	100,00	7 547 229	100,00	6 842 548	100,00	5 990 738	100,00	5 249 108	100,00	3 933 183	100,00	3 129 655	100,00	2 142 506	100,00	1 154 119	100,00	352 625	100,00
0.00% < taux <= 0.00%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
0.00% < taux <= 0.00%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
0.00% < taux <= 0.00%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
0.00% < taux <= 0.00%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
taux <= 0.00%	928 454	7,43	848 250	6,92	770 615	6,56	746 928	6,96	773 145	7,36	282 152	3,02	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
PÉRIODICITÉ																																
Mensuelle	421 063	3,37	265 256	2,16	267 324	2,28	133 362	1,24	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Bimestrielle	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Trimestrielle	7 734 087	61,89	8 076 831	65,87	7 900 092	67,25	7 683 022	71,56	7 584 393	72,19	7 003 866	75,08	6 676 594	79,91	6 355 915	84,22	5 639 030	82,41	4 774 286	79,69	4 554 823	86,77	3 692 089	93,87	3 129 655	100,00	2 142 506	100,00	1 154 119	100,00	352 625	100,00
Quadrimestrielle	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Semestrielle	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Nonemestrielle	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Annuelle	4 342 098	34,74	3 918 838	31,96	3 579 221	30,47	2 920 172	27,20	2 921 529	27,81	2 324 706	24,92	1 678 267	20,09	1 191 314	15,78	1 203 518	17,59	1 216 453	20,31	694 286	13,23	241 094	6,13	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
PRÉTEUR																																
Tous	12 497 249	100,00	12 260 926	100,00	11 746 637	100,00	10 736 556	100,00	10 505 922	100,00	9 328 573	100,00	8 354 861	100,00	7 547 229	100,00	6 842 548	100,00	5 990 738	100,00	5 249 108	100,00	3 933 183	100,00	3 129 655	100,00	2 142 506	100,00	1 154 119	100,00	352 625	100,00
Caisse des Dépôts et Consignations	116 793	0,93	120 768	0,98	124 887	1,06	129 160	1,20	133 583	1,27	138 170	1,48	142 926	1,71	36 495	0,48	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Groupe Caisse d'Epargne	5 197 274	41,59	5 480 584	44,70	5 417 874	46,12	4 967 105	46,26	4 913 883	46,77	4 261 911	45,69	3 603 208	43,13	3 582 240	47,46	3 374 332	49,31	3 024 830	50,49	2 480 341	47,25	1 932 710	49,14	1 592 707	50,89	1 226 030	57,22	744 758	64,53	352 625	100,00
Groupe Crédit Agricole	4 017 159	32,14	3 854 214	31,43	3 604 426	30,68	3 320 384	30,93	3 317 490	31,58	2 926 773	31,37	2 664 406	31,89	2 231 870	29,57	2 066 248	30,20	1 648 375	27,52	1 478 419	28,17	918 895	23,36	740 553	23,66	331 528	15,47	125 875	10,91	0	0,00
Natexis - Banque Populaire	139 191	1,11	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Organismes bancaires divers	2 368 430	18,95	2 206 140	17,99	2 091 989	17,81	1 936 150	18,03	1 879 489	17,89	1 728 266	18,53	1 657 928	19,84	1 629 908	21,60	1 401 968	20,49	1 317 534	21,99	1 290 349	24,58	1 081 579	27,50	796 395	25,45	584 948	27,30	283 486	24,56	0	0,00
Société Générale	658 402	5,27	599 220	4,89	507 462	4,32	383 757	3,57	261 477	2,49	273 453	2,93	286 393	3,43	66 717	0,88	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
DEVISE																																
euro	12 497 249	100,00	12 260 926	100,00	11 746 637	100,00	10 736 556	100,00	10 505 922	100,00	9 328 573	100,00	8 354 861	100,00	7 547 229	100,00	6 842 548	100,00	5 990 738	100,00	5 249 108	100,00	3 933 183	100,00	3 129 655	100,00	2 142 506	100,00	1 154 119	100,00	352 625	100,00
FRF	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TOTAL	12 497 249		12 260 926		11 746 637		10 736 556		10 505 922		9 328 573		8 354 861		7 547 229		6 842 548		5 990 738		5 249 108		3 933 183		3 129 655		2 142 506		1 154 119		352 625	

43

Tous les emprunts

Calcul d'encours au 01/01/2017

STRUCTURE LONG TERME : EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE DE 2017 à 2032

Situation au 01/01/2017

Montants en Euro

CATÉGORIE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032																
TYPE DE TAUX																																
Fixe	48 041 680	51,43	49 293 978	54,91	43 540 121	54,95	37 958 507	55,02	33 080 561	55,57	28 204 566	56,27	23 895 987	57,29	20 184 690	59,18	16 868 441	62,08	13 745 887	66,05	11 007 854	72,47	8 264 270	80,38	5 698 333	87,33	3 518 333	100,00	1 458 333	100,00	350 000	100,00
Indexé	43 414 896	46,48	38 735 089	43,14	34 146 323	43,09	29 676 833	43,02	25 303 342	42,50	20 973 141	41,84	17 067 152	40,92	13 373 418	39,21	9 951 575	36,63	6 917 014	33,23	4 181 836	27,53	2 016 666	19,62	826 666	12,67	0	0,00	0	0,00	0	0,00
EURIBOR03M	25 911 319	27,74	23 462 758	26,13	21 079 823	26,60	18 759 402	27,19	16 446 984	27,63	14 245 859	28,42	12 021 900	28,82	9 774 280	28,66	7 613 554	28,02	5 535 985	26,60	3 741 577	24,63	2 016 666	19,62	826 666	12,67	0	0,00	0	0,00	0	0,00
LIVRET A	9 960 240	10,66	9 096 003	10,13	8 206 671	10,36	7 291 298	10,57	6 348 899	10,66	5 378 454	10,73	4 378 900	10,50	3 349 138	9,82	2 288 021	8,42	1 381 028	6,64	440 259	2,90	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAG01M	1 000 000	1,07	666 667	0,74	400 000	0,50	133 334	0,19	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAG03M	3 692 261	3,95	3 133 135	3,49	2 569 111	3,24	2 000 022	2,90	1 425 696	2,39	692 175	1,38	450 000	1,08	250 000	0,73	50 000	0,18	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAG12M	1 216 516	1,30	1 080 178	1,20	932 933	1,18	773 909	1,12	602 162	1,01	416 676	0,83	216 351	0,52	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAM	1 634 559	1,75	1 296 348	1,44	957 785	1,21	718 869	1,04	479 600	0,81	239 977	0,48	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Structuré	1 950 000	2,09	1 750 000	1,95	1 550 000	1,96	1 350 000	1,96	1 150 000	1,93	950 000	1,90	750 000	1,80	550 000	1,61	350 000	1,29	150 000	0,72	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAUX FIXE	1 950 000	2,09	1 750 000	1,95	1 550 000	1,96	1 350 000	1,96	1 150 000	1,93	950 000	1,90	750 000	1,80	550 000	1,61	350 000	1,29	150 000	0,72	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TRANCHE DE TAUX																																
0.00% < taux	89 057 031	95,34	86 357 977	96,19	76 663 604	96,75	67 183 115	97,39	58 478 606	98,23	49 845 555	99,44	41 713 139	100,00	34 108 107	100,00	27 170 016	100,00	20 812 901	100,00	15 189 690	100,00	10 280 936	100,00	6 524 999	100,00	3 518 333	100,00	1 458 333	100,00	350 000	100,00
0.00% < taux <= 0.00%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
0.00% < taux <= 0.00%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
0.00% < taux <= 0.00%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
0.00% < taux <= 0.00%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
taux <= 0.00%	4 349 544	4,66	3 421 089	3,81	2 572 840	3,25	1 802 225	2,61	1 055 297	1,77	282 152	0,56	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
PÉRIODICITÉ																																
Mensuelle	1 081 600	1,16	663 480	0,74	400 000	0,50	133 334	0,19	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Bimestrielle	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Trimestrielle	68 931 237	73,80	69 409 387	77,31	62 509 394	78,89	55 669 124	80,70	48 930 690	82,19	42 176 740	84,14	35 890 338	86,04	29 821 467	87,43	23 971 824	88,23	18 740 985	90,05	14 283 244	94,03	10 044 999	97,71	6 524 999	100,00	3 518 333	100,00	1 458 333	100,00	350 000	100,00
Quadrimestrielle	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Semestrielle	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Nonemestrielle	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Annuelle	23 393 738	25,05	19 706 200	21,95	16 327 050	20,61	13 182 883	19,11	10 603 213	17,81	7 950 967	15,86	5 822 801	13,96	4 286 640	12,57	3 198 192	11,77	2 071 916	9,95	906 446	5,97	235 937	2,29	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
PRÊTEUR																																
Tous	93 406 575	100,00	89 779 066	100,00	79 236 444	100,00	68 985 340	100,00	59 533 903	100,00	50 127 707	100,00	41 713 139	100,00	34 108 107	100,00	27 170 016	100,00	20 812 901	100,00	15 189 690	100,00	10 280 936	100,00	6 524 999	100,00	3 518 333	100,00	1 458 333	100,00	350 000	100,00
Caisse des Dépôts et Consignations	935 589	1,00	820 551	0,91	701 311	0,89	577 713	0,84	449 598	0,76	316 803	0,63	179 154	0,43	36 477	0,11	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Groupe Caisse d'Épargne	39 765 904	42,57	42 466 094	47,30	37 851 564	47,77	33 179 185	48,10	28 842 882	48,45	24 456 982	48,79	20 619 661	49,43	17 360 140	50,90	14 062 498	51,76	10 912 045	52,43	8 054 043	53,02	5 689 270	55,34	3 829 999	58,70	2 283 333	64,90	1 083 333	74,29	350 000	100,00
Groupe Crédit Agricole	30 336 458	32,48	26 850 807	29,91	23 457 417	29,60	20 249 270	29,35	17 265 508	29,00	14 234 699	28,40	11 544 534	27,68	9 065 971	26,58	6 970 915	25,66	5 007 522	24,06	3 428 979	22,57	2 071 666	20,15	1 178 333	18,06	451 667	12,84	125 000	8,57	0	0,00
Natexis - Banque Populaire	133 261	0,14	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Organismes bancaires divers	19 285 514	20,65	17 328 103	19,30	15 493 220	19,55	13 738 598	19,92	12 107 086	20,34	10 502 548	20,95	9 020 105	21,62	7 578 854	22,22	6 136 603	22,59	4 893 334	23,51	3 706 667	24,40	2 520 000	24,51	1 516 667	23,24	783 333	22,26	250 000	17,14	0	0,00
Société Générale	2 949 849	3,16	2 313 511	2,58	1 732 933	2,19	1 240 575	1,80	868 829	1,46	616 676	1,23	349 684	0,84	66 666	0,20	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
DEVISE																																
euro	93 406 575	100,00	89 779 066	100,00	79 236 444	100,00	68 985 340	100,00	59 533 903	100,00	50 127 707	100,00	41 713 139	100,00	34 108 107	100,00	27 170 016	100,00	20 812 901	100,00	15 189 690	100,00	10 280 936	100,00	6 524 999	100,00	3 518 333	100,00	1 458 333	100,00	350 000	100,00
FRF	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TOTAL	93 406 575		89 779 066		79 236 444		68 985 340		59 533 903		50 127 707		41 713 139		34 108 107		27 170 016		20 812 901		15 189 690		10 280 936		6 524 999		3 518 333		1 458 333		350 000	

Tous les emprunts

Calcul d'encours au 01/01/2017

STRUCTURE LONG TERME : ICNE

Situation au 01/01/2017

Montants en Euro

CATÉGORIE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032																
TYPE DE TAUX																																
Fixe	334 389	80,72	275 095	79,17	218 998	77,15	171 221	75,04	123 146	71,53	93 404	69,54	79 892	70,95	66 815	73,37	53 787	77,19	40 920	84,06	27 988	90,63	16 963	93,39	10 470	100,00	4 410	100,00	1 298	100,00	0	0,00
Indexé	69 576	16,80	63 269	18,21	56 937	20,06	50 209	22,00	43 444	25,23	36 515	27,18	29 477	26,18	22 195	24,37	15 010	21,54	7 758	15,94	2 893	9,37	1 200	6,61	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
EURIBOR03M	28 784	6,95	26 215	7,54	23 665	8,34	21 029	9,22	18 410	10,69	15 773	11,74	13 136	11,67	10 499	11,53	7 882	11,31	5 300	10,89	2 893	9,37	1 200	6,61	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
LIVRET A	38 867	9,38	35 394	10,19	31 878	11,23	28 051	12,29	24 171	14,04	20 144	15,00	16 008	14,22	11 629	12,77	7 129	10,23	2 458	5,05	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAG01M	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAG03M	1 925	0,46	1 660	0,48	1 394	0,49	1 128	0,49	863	0,50	597	0,44	332	0,29	66	0,07	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAG12M	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAM	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Structuré	10 276	2,48	9 101	2,62	7 927	2,79	6 753	2,96	5 578	3,24	4 404	3,28	3 230	2,87	2 055	2,26	881	1,26	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAUX FIXE	10 276	2,48	9 101	2,62	7 927	2,79	6 753	2,96	5 578	3,24	4 404	3,28	3 230	2,87	2 055	2,26	881	1,26	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TRANCHE DE TAUX																																
0.00% < taux	414 241	100,00	347 466	100,00	283 862	100,00	228 183	100,00	172 168	100,00	134 323	100,00	112 599	100,00	91 065	100,00	69 679	100,00	48 679	100,00	30 881	100,00	18 163	100,00	10 470	100,00	4 410	100,00	1 298	100,00	0	0,00
0.00% <= taux <= 0.00%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
0.00% <= taux <= 0.00%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
0.00% <= taux <= 0.00%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
0.00% <= taux <= 0.00%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
taux <= 0.00%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
PÉRIODICITÉ																																
Mensuelle	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Bimestrielle	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Trimestrielle	170 929	41,26	155 347	44,71	139 794	49,25	125 021	54,79	110 574	64,22	96 108	71,55	81 641	72,51	67 366	73,98	53 388	76,62	40 039	82,25	27 744	89,84	18 163	100,00	10 470	100,00	4 410	100,00	1 298	100,00	0	0,00
Quadrimestrielle	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Semestrielle	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Nonemestrielle	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Annuelle	243 312	58,74	192 119	55,29	144 068	50,75	103 162	45,21	61 594	35,78	38 215	28,45	30 958	27,49	23 699	26,02	16 291	23,38	8 640	17,75	3 137	10,16	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
PRÊTEUR																																
Tous	414 241	100,00	347 466	100,00	283 862	100,00	228 183	100,00	172 168	100,00	134 323	100,00	112 599	100,00	91 065	100,00	69 679	100,00	48 679	100,00	30 881	100,00	18 163	100,00	10 470	100,00	4 410	100,00	1 298	100,00	0	0,00
Caisse des Dépôts et Consignations	402	0,10	344	0,10	283	0,10	220	0,10	155	0,09	88	0,07	18	0,02	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Groupe Caisse d'Épargne	301 298	72,73	245 944	70,78	193 751	68,26	148 706	65,17	103 020	59,84	75 539	56,24	64 197	57,01	52 455	57,60	40 566	58,22	28 584	58,72	18 748	60,71	11 299	62,21	7 164	68,42	3 548	80,47	1 298	100,00	0	0,00
Groupe Crédit Agricole	42 500	10,26	38 239	11,01	33 980	11,97	29 633	12,99	25 286	14,69	20 908	15,57	16 508	14,66	12 661	13,90	9 008	12,93	5 750	11,81	3 547	11,49	2 041	11,24	723	6,90	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Natexis - Banque Populaire	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Organismes bancaires divers	70 041	16,91	62 939	18,11	55 848	19,67	49 623	21,75	43 706	25,39	37 789	28,13	31 876	28,31	25 949	28,49	20 105	28,85	14 345	29,47	8 586	27,80	4 823	26,55	2 583	24,67	861	19,53	0	0,00	0	0,00
Société Générale	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
DEVISE																																
euro	414 241	100,00	347 466	100,00	283 862	100,00	228 183	100,00	172 168	100,00	134 323	100,00	112 599	100,00	91 065	100,00	69 679	100,00	48 679	100,00	30 881	100,00	18 163	100,00	10 470	100,00	4 410	100,00	1 298	100,00	0	0,00
FRF	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TOTAL	414 241		347 466		283 862		228 183		172 168		134 323		112 599		91 065		69 679		48 679		30 881		18 163		10 470		4 410		1 298		0	

Tous les emprunts

Calcul d'encours au 01/01/2017

STRUCTURE LONG TERME : INTÉRÊTS COURUS

Situation au 01/01/2017

Montants en Euro

CATÉGORIE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032																
TYPE DE TAUX																																
Fixe	1 170 849	65,75	1 045 900	65,33	882 680	63,87	736 356	62,39	608 942	61,19	499 934	60,36	411 561	60,44	331 564	61,28	266 393	63,71	206 546	68,55	153 775	55,32	104 637	86,75	67 589	93,80	33 869	100,00	11 176	100,00	1 327	100,00
Indexé	546 711	30,70	498 706	31,15	449 864	32,55	401 113	33,99	350 458	35,22	299 450	36,15	247 306	36,32	194 290	35,91	143 488	34,31	93 059	30,89	124 218	44,68	15 988	13,25	4 467	6,20	0	0,00	0	0,00	0	0,00
EURIBOR03M	314 327	17,85	287 151	17,94	259 782	18,80	232 521	19,70	204 230	20,52	176 101	21,26	147 733	21,70	119 390	22,07	90 574	21,66	61 807	20,51	113 061	40,67	15 988	13,25	4 467	6,20	0	0,00	0	0,00	0	0,00
LIVRET A	201 244	11,30	185 021	11,56	168 269	12,18	151 041	12,80	132 562	13,32	113 730	13,73	94 224	13,84	74 056	13,69	52 900	12,65	31 252	10,37	11 156	4,01	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAG01M	2 942	0,17	1 777	0,11	658	0,05	29	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAG03M	9 689	0,54	8 425	0,53	7 161	0,52	5 914	0,50	4 632	0,47	3 368	0,41	2 104	0,31	844	0,16	13	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAG12M	18 248	1,02	16 203	1,01	13 994	1,01	11 609	0,98	9 032	0,91	6 250	0,75	3 245	0,48	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAM	260	0,01	130	0,01	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Structuré	63 269	3,55	56 394	3,52	49 520	3,58	42 769	3,62	35 772	3,59	28 898	3,49	22 024	3,23	15 197	2,81	8 275	1,98	1 695	0,56	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAUX FIXE	63 269	3,55	56 394	3,52	49 520	3,58	42 769	3,62	35 772	3,59	28 898	3,49	22 024	3,23	15 197	2,81	8 275	1,98	1 695	0,56	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00

TRANCHE DE TAUX	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032																
0.00% < taux	1 780 829	100,00	1 601 001	100,00	1 382 064	100,00	1 180 237	100,00	995 172	100,00	828 282	100,00	680 891	100,00	541 051	100,00	418 156	100,00	301 300	100,00	277 993	100,00	120 625	100,00	72 056	100,00	33 869	100,00	11 176	100,00	1 327	100,00
0.00% < taux <= 0.00%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
0.00% < taux <= 0.00%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
0.00% < taux <= 0.00%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
0.00% < taux <= 0.00%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
taux <= 0.00%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00

PÉRIODICITÉ	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032																
Mensuelle	2 942	0,17	1 777	0,11	658	0,05	29	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Bimestrielle	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Trimestrielle	1 172 738	65,85	1 110 729	69,38	994 403	71,95	880 613	74,61	767 456	77,12	655 120	79,09	546 042	80,20	445 444	82,33	348 323	83,30	257 967	85,62	259 719	93,43	118 605	98,33	72 056	100,00	33 869	100,00	11 176	100,00	1 327	100,00
Quadrimestrielle	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Semestrielle	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Nonemestrielle	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Annuelle	605 148	33,98	488 495	30,51	387 003	28,00	299 595	25,38	227 716	22,88	173 162	20,91	134 849	19,80	95 607	17,67	69 833	16,70	43 333	14,38	18 274	6,57	2 020	1,67	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00

PRÊTEUR	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032																
Tous	1 780 829	100,00	1 601 001	100,00	1 382 064	100,00	1 180 237	100,00	995 172	100,00	828 282	100,00	680 891	100,00	541 051	100,00	418 156	100,00	301 300	100,00	277 993	100,00	120 625	100,00	72 056	100,00	33 869	100,00	11 176	100,00	1 327	100,00
Caisse des Dépôts et Consignations	1 700	0,10	1 468	0,09	1 228	0,09	983	0,08	722	0,07	455	0,05	178	0,03	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Groupe Caisse d'Épargne	874 144	49,09	810 700	50,64	693 302	50,16	585 757	49,63	482 297	48,46	397 108	47,94	332 345	48,81	272 856	50,43	211 990	50,70	154 845	51,39	105 732	38,03	65 990	54,71	41 906	58,16	22 414	66,18	9 174	82,09	1 327	100,00
Groupe Crédit Agricole	527 191	29,60	456 564	28,52	392 019	28,36	332 276	28,15	282 334	28,37	232 230	28,04	181 442	26,65	132 968	24,58	99 201	23,72	66 575	22,10	118 903	42,77	24 056	19,94	12 568	17,44	4 139	12,22	875	7,83	0	0,00
Natexis - Banque Populaire	5 930	0,33	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Organismes bancaires divers	349 800	19,64	313 627	19,59	280 411	20,29	249 211	21,12	220 494	22,16	192 027	23,18	163 550	24,02	135 177	24,98	106 965	25,58	79 879	26,51	53 358	19,19	30 580	25,35	17 582	24,40	7 316	21,60	1 126	10,08	0	0,00
Société Générale	22 063	1,24	18 642	1,16	15 104	1,09	12 010	1,02	9 324	0,94	6 461	0,78	3 376	0,50	50	0,01	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00

DEVISE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032																
euro	1 780 829	100,00	1 601 001	100,00	1 382 064	100,00	1 180 237	100,00	995 172	100,00	828 282	100,00	680 891	100,00	541 051	100,00	418 156	100,00	301 300	100,00	277 993	100,00	120 625	100,00	72 056	100,00	33 869	100,00	11 176	100,00	1 327	100,00
FRF	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TOTAL	1 780 829	100,00	1 601 001	100,00	1 382 064	100,00	1 180 237	100,00	995 172	100,00	828 282	100,00	680 891	100,00	541 051	100,00	418 156	100,00	301 300	100,00	277 993	100,00	120 625	100,00	72 056	100,00	33 869	100,00	11 176	100,00	1 327	100,00

Tous les emprunts

Calcul d'encours au 01/01/2017

STRUCTURE LONG TERME : INTÉRÊT

Situation au 01/01/2017

Montants en Euro

CATÉGORIE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032																
TYPE DE TAUX																																
Fixe	1 201 231	66,05	1 105 194	66,27	938 777	64,94	784 132	63,45	657 018	62,50	529 676	61,15	425 072	60,50	344 642	61,26	279 421	63,57	219 413	68,08	166 707	56,36	115 663	86,74	74 081	92,89	39 929	100,00	14 288	100,00	2 625	100,00
Indexé	552 877	30,40	505 013	30,28	456 196	31,56	407 841	33,00	357 222	33,98	306 379	35,37	254 344	36,20	201 572	35,83	150 672	34,28	100 311	31,12	129 083	43,64	17 681	13,26	5 667	7,11	0	0,00	0	0,00	0	0,00
EURIBOR03M	316 880	17,42	289 719	17,37	262 332	18,15	235 157	19,03	206 849	19,68	178 738	20,64	150 370	21,40	122 027	21,69	93 192	21,20	64 389	19,98	115 469	39,04	17 681	13,26	5 667	7,11	0	0,00	0	0,00	0	0,00
LIVRET A	204 591	11,25	188 494	11,30	171 786	11,88	154 867	12,53	136 443	12,98	117 757	13,60	98 359	14,00	78 436	13,94	57 401	13,06	35 923	11,15	13 614	4,60	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAG01M	2 943	0,16	1 777	0,11	658	0,05	29	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAG03M	9 954	0,55	8 690	0,52	7 426	0,51	6 179	0,50	4 898	0,47	3 634	0,42	2 370	0,34	1 109	0,20	80	0,02	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAG12M	18 248	1,00	16 203	0,97	13 994	0,97	11 609	0,94	9 032	0,86	6 250	0,72	3 245	0,46	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAM	260	0,01	130	0,01	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Structuré	64 443	3,54	57 569	3,45	50 695	3,51	43 943	3,56	36 946	3,51	30 072	3,47	23 198	3,30	16 371	2,91	9 450	2,15	2 575	0,80	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TAUX FIXE	64 443	3,54	57 569	3,45	50 695	3,51	43 943	3,56	36 946	3,51	30 072	3,47	23 198	3,30	16 371	2,91	9 450	2,15	2 575	0,80	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TRANCHE DE TAUX																																
0.00% < taux	1 818 550	100,00	1 667 776	100,00	1 445 668	100,00	1 235 916	100,00	1 051 186	100,00	866 127	100,00	702 614	100,00	562 585	100,00	439 543	100,00	322 299	100,00	295 790	100,00	133 344	100,00	79 749	100,00	39 929	100,00	14 288	100,00	2 625	100,00
0.00% < taux <= 0.00%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
0.00% < taux <= 0.00%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
0.00% < taux <= 0.00%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
0.00% < taux <= 0.00%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
taux <= 0.00%	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
PÉRIODICITÉ																																
Mensuelle	2 943	0,16	1 777	0,11	658	0,05	29	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Bimestrielle	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Trimestrielle	1 161 047	63,84	1 126 311	67,53	1 009 956	69,86	895 386	72,45	781 903	74,38	669 587	77,31	560 508	79,77	459 719	81,72	362 301	82,43	271 316	84,18	272 013	91,96	128 186	96,13	79 749	100,00	39 929	100,00	14 288	100,00	2 625	100,00
Quadrimestrielle	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Semestrielle	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Nonemestrielle	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Annuelle	654 560	35,99	539 688	32,36	435 054	30,09	340 502	27,55	269 284	25,62	196 540	22,69	142 106	20,23	102 866	18,28	77 241	17,57	50 983	15,82	23 777	8,04	5 157	3,87	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
PRÊTEUR																																
Tous	1 818 550	100,00	1 667 776	100,00	1 445 668	100,00	1 235 916	100,00	1 051 186	100,00	866 127	100,00	702 614	100,00	562 585	100,00	439 543	100,00	322 299	100,00	295 790	100,00	133 344	100,00	79 749	100,00	39 929	100,00	14 288	100,00	2 625	100,00
Caisse des Dépôts et Consignations	1 756	0,10	1 527	0,09	1 289	0,09	1 045	0,08	787	0,07	522	0,06	248	0,04	18	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Groupe Caisse d'Épargne	897 464	49,35	866 053	51,93	745 495	51,57	630 802	51,04	527 983	50,23	424 590	49,02	343 687	48,92	284 598	50,59	223 880	50,93	166 828	51,76	115 567	39,07	73 439	55,08	46 040	57,73	26 030	65,19	11 425	79,97	2 625	100,00
Groupe Crédit Agricole	531 507	29,23	460 824	27,63	396 279	27,41	336 622	27,24	286 681	27,27	236 609	27,32	185 842	26,45	136 814	24,32	102 855	23,40	69 832	21,67	121 106	40,94	25 562	19,17	13 887	17,41	4 861	12,18	875	6,12	0	0,00
Natexis - Banque Populaire	5 930	0,33	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Organismes bancaires divers	359 829	19,79	320 729	19,23	287 502	19,89	255 436	20,67	226 411	21,54	197 945	22,85	169 462	24,12	141 104	25,08	112 808	25,66	85 640	26,57	59 117	19,99	34 343	25,76	19 822	24,86	9 038	22,63	1 988	13,91	0	0,00
Société Générale	22 064	1,21	18 642	1,12	15 104	1,04	12 010	0,97	9 324	0,89	6 461	0,75	3 376	0,48	50	0,01	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
DEVISE																																
euro	1 818 550	100,00	1 667 776	100,00	1 445 668	100,00	1 235 916	100,00	1 051 186	100,00	866 127	100,00	702 614	100,00	562 585	100,00	439 543	100,00	322 299	100,00	295 790	100,00	133 344	100,00	79 749	100,00	39 929	100,00	14 288	100,00	2 625	100,00
FRF	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TOTAL	1 818 550		1 667 776		1 445 668		1 235 916		1 051 186		866 127		702 614		562 585		439 543		322 299		295 790		133 344		79 749		39 929		14 288		2 625	

Tous les emprunts

Calcul d'encours au 01/01/2017

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Direction des Ressources Humaines

Structure des effectifs au 31 décembre 2015

Statut	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Non rattachés à une catégorie	TOTAL
Emplois fonctionnels	4				4
<i>Emplois permanents :</i>					
Fonctionnaires	104	196	560		860
Non titulaires	15	11	41		67
<i>Emplois non permanents :</i>					
Collaborateurs de cabinet				2	2
Non titulaires recrutés sur emplois saisonniers ou occasionnels				42	42
<i>Personnes bénéficiant</i>					
d'un contrat unique d'insertion (CUI-CAE)				1	1
d'un emploi d'avenir				5	5
d'un engagement services civiques				3	3
Apprentis				2	2
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)				7	7
Assistants familiaux				155	155
TOTAL	123	207	601	217	1148

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions instaurées par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016
Il s'appuie sur les informations contenues dans le "rapport sur l'état de la collectivité au 31 décembre 2015"

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE ET DES EFFECTIFS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES	masse sal	% augm	ASSFAM	% augm	NT+divers	% augm	Titulaires	% augm
2011	35,8		3,7		3		29,1	
2012	37,7	5,31	4	8,11	3,7	23,33	30	3,09
2013	39	3,45	4,4	10,00	4,3	16,22	30,3	1,00
2014	40,9	4,87	5	13,64	4,2	-2,33	31,7	4,62
2015	41,3	0,98	5,2	4,00	3,8	-9,52	32,3	1,89

EFFECTIFS	TOTAL	% augm	ASSFAM	% augm	NT+ divers	% augm	Titulaires	% augm	Laboratoire		Parc	
									Titulaires	Non Tit	Titulaires	Non Tit
2011	1035		125		99		811		37	5	0	0
2012	1073	3,67	129	3,20	129	30,30	815	0,49	27	7	5	0
2013	1087	1,30	138	6,98	138	6,98	811	-0,49	28	8	7	4
2014	1091	0,37	142	2,90	134	-2,90	815	0,49	35	5	9	2
2015	1083	-0,73	155	9,15	119	-11,19	809	-0,74	35	4	19	4

Dépenses de personnel

Il s'agit des rémunérations brutes annuelles des personnes présentes au 31 décembre 2015 (hors charges sociales patronales) La classification est similaire à celle de la structure des effectifs.

	Nombre	Traitement brut annuel	Régime indemnitaire	Nouvelle bonification indiciaire	Heures supplémentaires et complémentaires	Avantages en nature
Les personnels titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent à temps complet et à temps non complet	863	19 300 921 €*	4 235 808 €	119 982 €	120 791 €	23 261 € (véhicule = 7 016 €, logement = 16 245 €)
Les personnels non titulaires occupant un emploi permanent	68	1 228 076 €*	211 245 €		17 043 €	
Assistants familiaux	155	3 579 287				
Les autres personnels (personnels sous contrat de droit privé, agents recrutés pour un besoin occasionnel)	62	934 443 €				
TOTAL	1148	25 042 727 €	4 447 053 €	119 982 €	137 834 €	

* supplément familial de traitement inclus

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions instaurées par le décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016. Il s'appuie sur les informations contenues dans le « rapport sur l'état de la collectivité au 31 décembre 2015 ».

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

Budget principal	Libellé	Prévision 2016	2015	2014	2013
6218	autre personnel extérieur		26 762,35	14 670,37	17 754,67
62181	webmaster		15 693,10	20 108,29	
6331	versement de transport		54 665,97	53 564,73	27 364,26
6332	Cotisation FNAL		103 435,35	103 082,50	100 993,66
6336	CNFPT		206 222,58	205 381,10	201 583,36
64111	Rémunération principale titulaires		18 128 269,56	17 721 118,37	17 315 590,97
64112	Supplément familial de traitement		217 700,89	203 941,70	211 846,47
64113	NBI		104 001,78	106 053,79	108 277,70
64118	Autres indemnités		4 011 351,94	3 969 435,70	3 884 690,13
64181	frais de représentation		4 402,30	4 788,00	4 788,00
64131	Rémunérations non titulaires		2 479 730,10	2 816 075,03	2 941 662,58
6414	Personnel vacataire		78 493,24	61 592,63	65 150,27
64162	emplois d'avenir		94 978,26	89 969,84	
64168	autres emplois aidés		5 033,40	825,97	-
6451	cotisations URSSAF		3 854 169,92	3 912 879,29	3 871 110,43
6453	Cotisations caisses de retraites		5 883 431,54	5 764 468,21	5 428 125,93
64531	contribution RAFFP		165 499,78	166 353,97	159 283,83
64532	FIPHFP		126 123,06	130 212,46	-
6454	Cotisations ASSEDIC		154 082,39	167 780,77	173 466,03
6456	Versement au FNC Suppl familial		55 454,00	68 658,00	81 260,00
6458	cotisations aux autres organismes sociaux		71 819,32	69 530,16	67 592,87
6459	rembt sur charges sécu et prévoyance		-	-	-
6473	allocations chômage		384,80	19 952,48	28 996,66
6475	médecine du travail		6 135,39	7 275,63	
	TOTAL	34 900 000	35 847 841,02	35 677 718,99	34 689 537,82
ASFAM			2 015	2 014	2 013
6331	versement de transport		2 392,98	2 054,49	933,40
6332	Cotisations FNAL		18 058,00	17 617,85	15 489,39
6336	Cotisations CNFPT		36 262,98	35 237,66	30 970,57
64121	rémunération principale		3 592 558,60	3 490 336,69	3 062 693,62
64123	indemnités d'attente		37 525,81	34 973,28	31 869,34
64126	indemnités de licenciement		39 902,35	43 893,90	57 742,13
6414	vacataires		-	-	-
6451	cotisations URSSAF		1 083 936,20	1 051 950,84	920 139,67
6453	Caisses de retraites		146 255,81	137 839,43	117 191,88
6454	ASSEDIC		206 592,18	197 835,87	170 408,00
6473	Allocation chômage		-	-	-
	TOTAL	5 070 000	5 163 484,91	5 011 740,01	4 407 438,00
Laboratoire			2 015	2 014	2 013
6331	versement de transport		3 890,30	3 644,59	1 815,42
6332	Cotisations FNAL		4 229,10	4 049,75	4 043,59
6336	Cotisations CNFPT		8 458,40	8 099,57	7 998,64
64111	rémunération principale des titulaires		738 432,79	704 105,66	668 407,78
64112	rémunération principale des non tit		98 606,27	93 000,79	128 391,29
64113	NBI		17 911,94	17 295,50	17 879,37
6414	indemnités		174 448,81	168 633,20	161 323,96
6415	Supplément familial de traitement		9 292,18	9 228,62	8 656,94
6451	URSSAF		156 732,57	149 788,93	152 419,93
6453	Caisse de retraite		232 051,16	221 781,48	201 558,86
64531	contribution RAFFP		7 267,32	7 007,78	6 722,92
6454	ASSEDIC		6 170,70	5 956,39	7 351,94
6458	Cotisations autres organismes sociaux		2 922,00	2 804,00	2 655,00
6478	autres charges sociales		-	-	-
648	autres charges de personnel		-	-	-
	TOTAL	1 490 000	1 460 413,54	1 395 396,26	1 369 225,64
Parc			2 015	2 014	2 013
6331	versement de transport		2 416,33	1 075,33	480,56
6332	cotisation FNAL		2 625,49	1 203,68	1 012,87
6336	Cotisations CNFPT		5 251,25	2 407,48	2 025,43
64111	rémunération principale des titulaires		466 155,12	187 418,73	175 917,16
64112	rémunération principale des non titulaires		66 231,98	56 802,33	30 480,80
64113	NBI		-	-	-
6414	indemnités		104 026,71	39 903,78	36 627,04
6415	Supplément familial de traitement		5 960,48	1 899,04	898,08
6451	URSSAF		97 901,71	48 215,38	38 721,58
6453	cotisations caisses de retraite		152 428,37	60 095,13	51 110,96
64531	contributions RAFFP		4 586,18	1 848,42	1 679,76
6454	ASSEDIC		4 179,48	3 573,39	1 867,59
6458	Cotisations autres organismes sociaux		1 843,00	742,00	690,00
	TOTAL	1 270 000	913 606,10	405 184,69	341 511,83
TOTAL		42 730 000	43 385 345,57	42 490 039,95	40 807 713,29



CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Direction des Ressources Humaines

Durée effective du travail

La loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, relative à la réduction du temps de travail dans la fonction publique est détaillée successivement dans le décret du 25 août 2000 et dans le décret du 12 juillet 2001 applicable à la fonction publique territoriale.

Le protocole du temps de travail au sein du Conseil Départemental, adopté par l'Assemblée Départementale, lors de sa session des 17 et 18 Décembre 2001, a arrêté les dispositions réglementaires en matière de réduction du temps de travail et prévoit pour le protocole général :

- La durée annuelle du temps de travail est fixée à 1 607 heures suite à l'institution d'une journée de solidarité (décret n°2004-626 du 30 juin 2004) ;
- La durée journalière de base du temps de travail est de 8 heures ;
- La durée hebdomadaire théorique est de 40 heures, sur la base de 4,5 jours (36 h) de travail effectif et 0,5 jour de récupération (4 h) ;
- le décompte du temps de travail est réalisé de la manière suivante :
 - ▶ 201 jours de travail de 8 heures (+ crédit d'une heure) : 1 607 heures,
 - ▶ 25 jours de congés annuels (augmentés des jours de fractionnement s'il y a lieu)
 - ▶ 104 samedis + dimanches,
 - ▶ 22 jours de RTT,
 - ▶ 3 jours en usage libre, soit un total de 355 jours.

En fonction du nombre de jours fériés légal, il sera ajouté des jours de RTT libres d'usage, pour atteindre les 365 jours (ou 366 annuels).

Ce protocole est complété par les règlements spécifiques pour :

- les agents affectés dans les centres d'exploitation
- les agents affectés dans les collèges
- les personnels du Parc Départemental
- les agents affectés aux fonctions de gardiennage.

**CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE****DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

Direction des Ressources Humaines

Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et de dépenses de personnel pour 2017

Au 1^{er} janvier 2017, quatre emplois sont supprimés (par rapport à 2016).

Un travail est engagé sur la réorganisation des services avec notamment la suppression d'un pôle (pôle développement).

L'année 2017 sera une année de transition au cours de laquelle la réflexion devra permettre d'identifier de façon la plus rigoureuse possible les moyens humains nécessaires au bon fonctionnement des services dans l'objectif d'un meilleur service à l'utilisateur.

Démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines pour 2017

La démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est d'ores et déjà engagée : la cartographie des métiers est la première étape qui sera mise en œuvre dès le début de l'année 2017.

Un échange personnalisé avec chaque agent de la collectivité est programmé lors de l'entretien professionnel.

Il s'agira en outre, après avoir échangé sur le contenu de la fiche métier de l'agent, d'évaluer ses compétences et ses souhaits de mobilité.

ENGAGEMENTS PLURI-ANNUELS

ETUDES - PPI 2017

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	Total CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019 et futurs	Total CP
AUBUSSON	AUBUSSON FELLETIN	AUBUSSON MOUTIER-ROZEILLE	Etude RD990 Aménagement entre "La Clide" et "La Seiglière"	10 000	10 764			20 764
	FELLETIN	FELLETIN SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE	Etude RD982 Déviation de FELLETIN	0		9 000	9 600	18 600
	AUZANCES	SAINT-ORADOUX-PRES-CROCQ	Etude RD9 Aménagement entre "Le Mazendrau" et "Les Canards"	0			20 000	20 000
	FELLETIN	FELLETIN SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE	RD992 Etude du Pont Roby	0			26 259	26 259
AUZANCES	GOUZON	CHENERAILLES	Etude RD990/RD997 Déviation de CHENERAILLES	0	10 000	20 000	49 000	79 000
BOUSSAC	BONNAT	LINARD LOURDOUEIX-SAINT-PIERRE	Etude RD6 Rectification au "Pont de Nioux" et déviation du village des Rochelas	0			20 000	20 000
	BOUSSAC	BORD-SAINT-GEORGES	RD100 Etude diagnostique du pont du Sou	0	6 750	9 000		15 750
	BOUSSAC	BETETE	RD15 Pont de NAUCHER Etude technique	0		1 000		1 000

ETUDES - PPI 2017

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	Total CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019 et futurs	Total CP
GUERET	AHUN	AHUN MOUTIER D'AHUN	Etude RD13 Déviation poids-lourds (Pont du Moutier d'Ahun classé)	0		10 000	10 000	20 000
	AHUN	AHUN MOUTIER D'AHUN	Etude RD942 Aménagement entre "Ponsebrot" et AHUN	0		5 000	10 000	15 000
	SAINT-VAURY	SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS LA BRIONNE GUERET	Etude RD914 Aménagement entre Courtille et le carrefour avec la RD4	0				0
LA SOUTERRAINE	DUN-LE-PALESTEL	CROZANT	RD72 Etudes géologiques et géotechniques au droit du mur FOUGEROUX	0	11 643			11 643
	DUN-LE-PALESTEL	CROZANT	RD72 Etudes pour le pont de Crozant	15 000	8 498			23 498
			Auscultation de chaussées Pour établissement de la programmation	22 000				22 000
			Réserve Etudes	5 000				5 000
			TOTAL ETUDES	52 000	47 655	54 000	144 859	298 514

P.R.I.D. - PPI 2017

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	Total CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019 et futurs	Total CP
BOUSSAC	BONNAT	BONNAT	RD56 entre le carrefour avec la RD15 et le PR32+750	800 000	50 000			850 000
	BONNAT SAINT-VAURY	CHAMPSANGLARD JOUILLAT GLENIC	RD6 Aménagement entre la RD940 et le lieu-dit "Tirrelangue"	0			2 601 109	2 601 109
GUERET	SAINT-VAURY	SAINT-LAURENT AJAIN	RD3 Aménagement de la route de la carrière de "Pont à Libaud"	0			1 500 000	1 500 000
	GUERET 1	SAINTE-FEYRE	RD76 Rectification des virages de "La Prade"	0		675 000		675 000
	AHUN	AHUN MOUTIER D'AHUN	RD942 Aménagement entre Poncebrot et Ahun	0			1 500 000	1 500 000
LA SOUTERRAINE	GRAND-BOURG	GRAND-BOURG	RD4 Aménagement au lieu-dit "Plantadis"	0			500 000	500 000
BOUSSAC GUERET LA SOUTERRAINE	GOUZON SAINT-VAURY GRAND-BOURG	JARNAGES LADAPEYRE SAINT-VAURY FLEURAT	Aménagement d'aires de covoiturage le long de la RN145	0	150 000	150 000		300 000
Réserve PRID				10 000				10 000
TOTAL PRID				810 000	200 000	825 000	6 101 109	7 936 109

P.R.I.R. - PPI 2017

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	Total CP 2016	CP 2017	CP 2018 et futurs	Total CP	
AUBUSSON	AUBUSSON / FELLETIN	AUBUSSON MOUTIER-ROZEILLE	RD990 Aménagement entre "La Clide" et "La Seiglière"	680 000	2 600 000		3 280 000	
	AUBUSSON / FELLETIN	AUBUSSON MOUTIER-ROZEILLE	RD941 Aménagement entre "La Clide" et "La Seiglière" Echangeur RD990	0		3 500 000	3 500 000	
	AUBUSSON / FELLETIN	AUBUSSON MOUTIER-ROZEILLE	RD990 Aménagement entre "La Clide" et "La Seiglière" Renforcement de l'itinéraire de déviation RD982	200 000			200 000	
	AUBUSSON	BLESSAC SAINT-MARC-A-FRONGIER	RD941 Suppression d'un dos d'âne, Calibrage et renforcement entre la RD7 et le lieu-dit "La fosse aux loups" PR 37,000 à 39,600	0		1 400 000	1 400 000	
AUZANCES	GOUZON	CRESSAT SAINT-DIZIER-LA-TOUR CHENERAILLES	RD990 Calibrage et renforcement entre Chenérailles et la RD53	0		2 000 000	2 000 000	
	AHUN	CHAVANAT LA POUGE	RD941 Calibrage et renforcement entre les PR 46,950 et 49,650 Suppression de dos d'âne et aménagement du carrefour avec la RD3	20 850		1 301 477	1 322 327	
	BOURGANEUF	SOUBREBOST MANSAT-LA-COURRIERE	RD941 Créneau de dépassement au lieu-dit "Chezeau Raymond" entre les PR 63,400 et 65,400 Sens Pontarion-Bourganeuf	0		1 700 000	1 700 000	
BOUSSAC	BOUSSAC	TOULX-SAINTE-CROIX	RD997 Rectification des virages entre les PR15,400 et 16,400 à proximité du lieu-dit "Clavière"	0		1 000 000	1 000 000	
				Réserve PRIR	10 000		10 000	
				TOTAL PRIR	910 850	2 600 000	10 901 477	14 412 327

TRAVERSES - PPI 2017

UTT	CANTONS	OPERATIONS	Total CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total CP
AUBUSSON	AUZANCES	Traverse de LA COURTINE RD982 PR 35,370 à 35,540 Rue de la Liberté	0		95 000	95 000
	FELLETIN	Traverse de POUSSANGES RD93	125 000			125 000
	AUBUSSON	Traverse de Farges RD941 Commune de SAINT-MARC-A-FRONGIER	0		195 000	195 000
	FELLETIN	Traverse de Côte Ribière RD982 PR 0,500 à 1,220 Commune de MOUTIER-ROZEILLE	239 500	26 500		266 000
	AUZANCES	Traverse de LA VILLENEUVE RD941	142 000	103 000		245 000
	AUBUSSON	Traverse d'AUBUSSON RD941a Avenue d'Auvergne	0	110 000		110 000
AUZANCES	GOUZON	Traverse de LAVAVEIX-LES-MINES RD55a4 PR 0,000 à 0,557	0		97 000	97 000
	EVAUX-LES-BAINS	Traverse de CHAMBON-SUR-VOUEIZE RD993 PR 10,117 à 10,538	215 000			215 000
	AUZANCES	Traverse de ROUGNAT RD996 PR 20,307 à 21,184	0		240 000	240 000
	EVAUX-LES-BAINS	Traverse d'EVAUX-LES-BAINS RD915 PR 21,000 à 21,750	0	160 000		160 000
	AUZANCES	Traverse d'AUZANCES RD996 PR 24,012 à 24,599	0	70 000		70 000
	GOUZON	Traverse de CHENERAILLES Route de Lavaveix-les-Mines	0	165 000		165 000

TRAVERSES - PPI 2017

UTT	CANTONS	OPERATIONS	Total CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total CP
BOURGANEUF	AHUN	Traverse de PONTARION RD940 PR 14,592 et 15,192	0		80 000	80 000
	AHUN	Traverse de PONTARION RD941 PR 59,131 à 60,153	115 000			115 000
	BOURGANEUF	Traverse de l'agglomération du "NOUHAUD" RD941 PR 80,779 à 81,684 Commune de SAINT-AMAND-JARTOUDEIX	0	300 000		300 000
	BOURGANEUF	Traverse de BOURGANEUF RD941	0		67 000	67 000
	FELLETIN	Traverse de ROYERE-DE-VASSIERE RD7	0		83 000	83 000
	FELLETIN	Traverse du MONTEIL-AU-VICOMTE RD36 PR 28,999 à 29,862	26 000	5 000		31 000
	AHUN	Traverse de SAINT-HILAIRE-LE-CHÂTEAU RD941 PR 55,012 à 55,082	0		39 000	39 000
	BOURGANEUF	Traverse de BOURGANEUF RD37 PR 0,300 à 0,970	0		120 985	120 985
	AHUN	Traverse de JANAILLAT RD61 PR 13,815 à 14,070	37 000			37 000

TRAVERSES - PPI 2017

UTT	CANTONS	OPERATIONS	Total CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total CP
BOUSSAC	BONNAT	Traverse de MOUTIER-MALCARD RD990 et RD56	0	222 000		222 000
	BOUSSAC	Traverse de SOUMANS RD7	80 000			80 000
	BOUSSAC	Traverse de CLUGNAT RD11	0	200 000		200 000
GUERET	GUERET 1	Traverse de SAINT-LAURENT RD3 PR 63,708 à 63,950 et RD4 PR 37,050 à 37,235	96 000			96 000
	SAINT-VAURY	Traverse d'AJAIN RD3 Pr 69,924 à 70,325 et RD16 PR 57,620 à 58,019	65 000			65 000
LA SOUTERRAINE	GRAND-BOURG	Traverse de GRAND-BOURG RD4 PR 15,800 à 16,400	0		155 000	155 000
	GRAND-BOURG	Traverse de CHAMBORAND RD10 PR 13,290 à 13,624 et RD49 PR 8,747 à 8,963	90 000			90 000
	DUN-LE-PALESTEL	Traverse d'AZERABLES RD15 PR 2,223 à 2,777	0	80 000		80 000
	DUN-LE-PALESTEL	Traverse d'AZERABLES RD15 PR 2,777 à 3,302	125 000			125 000
<i>Révisions définitives et fin des opérations 2015</i>						
AUBUSSON	LA COURTINE	Traverse de La COURTINE RD982 Purges au PR 32,650	400	4 493		4 893
	FELLETIN	Traverse de FELLETIN RD982 entre la place courteau et la route de Crocq	500	948		1 448
BOUSSAC	BOUSSAC	Traverse de CHANON RD 997	500	821		1 321
BOURGANEUF	BOURGANEUF	Traverse de BOURGANEUF RD912 entre les PR 44,450 et 44,787	500	4 376		4 876
		Réserve TRAVERSE	10 000			10 000
		TOTAL TRAVERSES	1 367 400	1 452 138	1 171 985	3 991 523

GROSSES REPARATIONS - PPI 2017

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	Total CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total CP	
AUBUSSON	FELLETTIN	SAINT-MARC-A-LOUBAUD	RD16 PR 14,930 à 19,850	0	146 403		146 403	
	AUZANCES	SAINT-MARTIAL-LE-VIEUX	RD8 PR 76,970 à 78,830	77 000	2 000		79 000	
	FELLETTIN	VALLIERE	RD37 PR 28,445 à 29,075	35 000			35 000	
	FELLETTIN	SAINT-FRION	RD10 PR 71,900 à 72,700	35 000	17 000		52 000	
	AUZANCES	SAINT-PARDOUX-D'ARNET	RD40 PR 0,000 à 2,310	0	88 000		88 000	
	FELLETTIN	LA NOUAILLE	RD 59a PR 0,000 à 1,300	0		68 000	68 000	
	Purges et grosses réparations localisées au FIR sur l'UTT				30 000	30 233		60 233
	AUZANCES	BEISSAT	RD25 PR 3,625 à 7,625	0	210 000		210 000	
	FELLETTIN	GIOUX FENIERS	RD19 PR 0,000 à 5,350	0		200 000	200 000	
	AUZANCES	CROCQ BASVILLE	RD9 PR 53,502 à 55,781	0		275 000	275 000	
	FELLETTIN	VALLIERE	RD36 PR 32,202 à 35,435	0	68 000		68 000	
	AUBUSSON / FELLETTIN	AUBUSSON MOUTIER-ROZEILLE	RD990 Sécurisation de la chaussée entre "La Clide" et "La Seiglière"	35 000			35 000	
	AUBUSSON / FELLETTIN	AUBUSSON MOUTIER-ROZEILLE SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE	Purges de chaussées sur les RD23, 990 et 941	20 000			20 000	

GROSSES REPARATIONS - PPI 2017

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	Total CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total CP
AUZANCES	AUBUSSON	LUPERSAT	RD988 PR 21,160 à 22,025	81 000			81 000
	EVAUX-LES-BAINS	LUSSAT	RD55 PR 42,044 à 42,850	0	50 000		50 000
	Purges et grosses réparations localisées au FIR sur l'UTT			30 000	30 219		60 219
	AUZANCES	AUZANCES	RD 988 PR 7,300 à 7,800	0	55 000		55 000
	AUZANCES	AUZANCES	RD4 PR 72,675 à 74,835	0		100 000	100 000
	EVAUX-LES-BAINS	LEPAUD	RD917 PR 25,500 à 26,700	17 000			17 000
	AUBUSSON	SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE LA VILLETTELLE	RD9 PR 44,600 à 45,160	8 000			8 000
	EVAUX-LES-BAINS	EVAUX-LES-BAINS	RD915 PR 19,170 à 20,070	32 500			32 500
	AUZANCES	BROUSSE	RD996 PR31,580 à 34,030	33 000			33 000
	AUZANCES	DONTREIX	RD4 PR84,260 à 86,200	36 000			36 000
	EVAUX-LES-BAINS	LUSSAT BORD-SAINT-GEORGES	RD55 PR 21,160 à 22,860	0	50 000		50 000

GROSSES REPARATIONS - PPI 2017

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	Total CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total CP
BOURGANEUF	FELLETIN	ROYERE-DE-VASSIVIERE	RD7 PR 4,923 à 9,100	0	65 000		65 000
	BOURGANEUF	SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES	RD8 PR 31,000 à 35,050	0		85 000	85 000
	AHUN FELLETIN	VIDAILLAT LE-MONTEIL-AU-VICOMTE	RD36 PR 24,910 à 29,050	67 000	11 000		78 000
	FELLETIN	ROYERE-DE-VASSIVIERE	RD3 PR 13,854 à 16,625	0	70 000		70 000
	Purges et grosses réparations localisées au FIR sur l'UTT			30 000	30 001		60 001
	AHUN	JANAILLAT	RD10 PR 33,050 à 33,794	0	11 000		11 000
	AUBUSSON AHUN GOUZON	BLESSAC ARS SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE	RD7 PR 28,456 à 35,816	0		129 000	129 000
	BOURGANEUF	BOURGANEUF	RD8 PR 23,095 à 24,145	21 000	2 000		23 000
	AHUN	FRANSECHES ARS SAINT-MARTIAL-LE-MONT	RD54 PR 4,995 à 6,785	0	73 000		73 000
	AHUN	LE DONZEIL LEPINAS	RD17 PR 20,000 à 24,000	70 000			70 000
	AHUN	SAINT-HILAIRE-LE-CHÂTEAU LA POUGE CHAVANAT	RD10 PR 43,751 à 47,696	52 000			52 000
	BOURGANEUF	SAINT-MOREIL SAINT-JUNIEN-LA-BREGERE	RD82 PR 2,680 à 8,914	86 000			86 000
	BOURGANEUF	BOURGANEUF FAUX-MAZURAT	RD8 PR 24,762 à 26,680	0		31 000	31 000
	AHUN	FRANSECHES SAINT-MARTIAL-LE-MONT	RD53 PR 4,990 à 10,230	0	70 000		70 000

GROSSES REPARATIONS - PPI 2017

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	Total CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total CP
BOUSSAC	GOUZON	GOUZON	RD997 Giratoires de Gouzon	92 000			92 000
	BONNAT	MORTROUX	RD46 PR 31,130 à 32,441	0	120 000		120 000
	BONNAT	MORTROUX LINARD	RD46 PR 26,436 à 29,869	0		275 000	275 000
	Purges et grosses réparations localisées au FIR sur l'UTT			30 000	30 068		60 068
	GOUZON	GOUZON	RD915 Giratoire de Gouzon	30 000			30 000
	BOUSSAC	LEYRAT	RD67 PR 7,900 à 8,200	15 000			15 000
GUERET	SAINT-VAURY	SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS ANZEME	RD75 PR 0,0000 à 2,762	0	130 000		130 000
	GUERET 2	MONTAIGUT-LE-BLANC	RD52 PR 21,605 à 23,379	0		80 000	80 000
	Purges et grosses réparations localisées au FIR sur l'UTT			30 000	30 000		60 000
	AHUN	LEPINAS	RD3 PR 44,120 à 45,920	113 000	11 650		124 650
	AHUN	LEPINAS	RD3 PR 45,920 à 47,552	0		101 000	101 000
	SAINT-VAURY	SAINT-VAURY	RD63 PR 13,740 à 14,435 et PR 14,980 à 15,180	40 000			40 000
	SAINT-VAURY	ANZEME	RD48 PR 48,968 à 50,667	73 000			73 000
	AHUN	SAINT-YRIEIX-LES-BOIS	RD17 PR 30,507 à 33,471	91 500			91 500
	GUERET 1	GUERET SAVENNES	RD33 PR 6,899 à 9,910	119 000			119 000
	SAINT-VAURY	AJAIN	RD11 PR 0,000	0	56 000		56 000

GROSSES REPARATIONS - PPI 2017

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	Total CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total CP	
LA SOUTERRAINE	GRAND-BOURG	GRAND-BOURG CHAMBORAND	RD10 PR 13,624 à 16,355	0	100 000		100 000	
	DUN-LE-PALESTEL	MAISON-FEYNE	RD44 PR 42,488 à 43,021	0		50 000	50 000	
	DUN-LE-PALESTEL	LAFAT	RD69 PR 14,479 à 16,565	0		90 000	90 000	
	GRAND-BOURG	SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC	RD1 PR 0,000 à 5,402	0	160 000		160 000	
	Purges et grosses réparations localisées au FIR sur l'UTT				30 000	30 740		60 740
	GRAND-BOURG	SAINT-PRIEST-LA-PLAINE	RD63 PR 1,240 à 4,958	61 000			61 000	
	GRAND-BOURG	GRAND-BOURG	RD52 PR 31,209 à 34,510	65 000			65 000	
	GRAND-BOURG	MARSAC	RD48 PR 19,723 à 21,658	62 000			62 000	
	LA SOUTERRAINE	SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE	RD99 PR 2,849 à 7,749	106 000			106 000	
	DUN-LE-PALESTEL	AZERABLES	RD15 PR 3,302 à 4,043	60 000			60 000	
	DUN-LE-PALESTEL	AZERABLES	RD1 PR 29,049 à 33,767	70 000			70 000	
	GRAND-BOURG	CHATELUS-LE-MARCHEIX	RD8 PR 9,441 à 12,115	0	71 000		71 000	
	DUN-LE-PALESTEL	DUN-LE-PALESTEL VILLARD	RD5 PR 41,572 à 45,572	0		115 000	115 000	
<i>Révisions définitives et fin des opérations 2015</i>								
BOUSSAC	EVAUX-LES-BAINS	NOUHANT LEPAUD VERNEIGES	RD917 Giratoire Nord	350	831		1 181	
	GOUZON	VIGEVILLE	RD990 PR 37,900 à 38,200	400	305		705	
				Signalisation touristique	65 000	75 000	39 860	179 860
				Signalisation horizontale sur travaux neufs	70 000	60 000	28 423	158 423
				Réserve grosses réparations	9 100			9 100
TOTAL GROSSES REPARATIONS				2 027 850	1 954 450	1 667 283	5 649 583	

PROGRAMME D'AXES - PPI 2017

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	Total CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total CP
AUBUSSON	AUZANCES	CLAIRVAUX	RD982 PR 19,450 à 21,600	0	80 000		80 000
	AUZANCES	LE MAS-D'ARTIGES	RD982 PR 25,840 à 27,240	0	75 000		75 000
	AUZANCES	CROCQ	RD996 PR 51,180 à 53,220	0	180 000		180 000
	AUZANCES	FLAYAT	RD996 PR 54,100 à 56,300	158 000			158 000
	AUBUSSON	AUBUSSON	RD990 PR 64,600 à 66,328	0		250 000	250 000
AUZANCES	AUZANCES	ROUGNAT CHARRON	RD988 PR 0,000 à 6,906	0	170 000	140 000	310 000
	GOUZON	PEYRAT-LA-NONIERE	RD4 PR 50,580 à 56,300	259 300			259 300
BOURGANEUF	BOURGANEUF	BOURGANEUF	RD912 PR 43,500 à 44,200	110 000			110 000
	BOURGANEUF	FAUX-MAZURAS BOURGANEUF	RD940 PR 9,500 à 11,500	0	190 000		190 000
	BOURGANEUF	MASBARAUD-MERIGNAT	RD912 PR 38,943 à 40,560	0		330 000	330 000
BOUSSAC	BOUSSAC	NOUZERINE BUSSIERE-SAINT-GEORGES	RD2 PR 19,722 à 28,633	190 000			190 000
	BONNAT	LA CELETTE NOUZIER	RD940 PR 67,500 à 72,000	380 000			380 000
GUERET	GUERET 1	SAINT-LAURENT	RD4 PR 35,350 à 37,050	290 000			290 000
	GUERET 2 SAINT-VAURY	GUERET SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS	RD914 PR 1,433 à 2,500	0	114 000		114 000
	SAINT-VAURY	SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS	RD100 PR 23,390 à 25,113	0		146 000	146 000

PROGRAMME D'AXES - PPI 2017

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	Total CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total CP
LA SOUTERRAINE	DUN-LE-PALESTEL	CROZANT	RD913 PR 3,710 à 8,200	0		300 000	300 000
	GRAND-BOURG BOURGANEUF	AULON CEYROUX SAINT-DIZIER-LEYRENNE	RD912 PR 26,200 à 32,818	95 000	128 951		223 951
	LA SOUTERRAINE	LA SOUTERRAINE	RD912a1 PR0,389 à 1,948 Boulevard de contournement	0	162 722		162 722
	LA SOUTERRAINE	LA SOUTERRAINE	RD1 PR 16,324 à 16,991	0	165 000		165 000
	LA SOUTERRAINE	LA SOUTERRAINE	RD951 PR 2,800 à 4,7660	57 000			57 000

PROGRAMME D'AXES - PPI 2017

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	Total CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total CP
<i>Route Départementale N° 941</i>							
AUBUSSON	AUZANCES	LA VILLENEUVE	RD941 PR 8,485 à 8,785	90 000	15 000		105 000
	AUBUSSON	AUBUSSON	RD941 PR 32,699 à 33,891	115 500			115 500
	AUBUSSON	BLESSAC	RD941 PR 37,395 à 37,795	0	67 500		67 500
	AUZANCES	LA VILLETTELLE MAUTES	RD941 PR 12,259 à 13,955	0	52 500		52 500
BOURGANEUF	BOURGANEUF	MONTBOUCHER	RD941 PR 76,150 à 78,050	0		245 000	245 000
	AHUN BOURGANEUF	PONTARION SOUBREBOST	RD941 PR 60,153 à 61,443	130 000			130 000
	BOURGANEUF	BOURGANEUF MONTBOUCHER SAINT-PIERRE-CHERIGNAT SAINT-AMAND-JARTOUDEIX	RD941 PR 69,900 à 70,980 et PR 77,634 à 82,024	90 000			90 000
<i>Révisions définitives et fin des opérations 2015</i>							
			Rues de GUERET	0		167 730	167 730
			Laboratoire et contrôles	47 000	14 940		61 940
			Réserve Programme d'axes	10 000			10 000
			TOTAL PROGRAMME D'AXES	2 021 800	1 415 613	1 578 730	5 016 143

OUVRAGES D'ART - PPI 2017

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	Total CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019 et futurs	Total CP
AUBUSSON	FELLETIN	FELLETIN SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE	RD992 PR 0,300 Pont Roby				250 000	250 000
	AUZANCES	SAINT-BARD	RD941 Pont de Chaninas				80 000	80 000
	AUZANCES	SAINT-BARD	RD941 Pont de Chirouzes				30 000	30 000
	FELLETIN	FELLETIN SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE	RD23 Pont de la Pisciculture					
	AUZANCES	CROCQ	RD996 Pont de Chez Pilat			70 000		70 000
	AUZANCES	LA COURTINE	RD982 Pont de La Bourgade			160 000		160 000
	FELLETIN	FAUX-LA-MONTAGNE	RD85 Réfection d'un aqueduc au lieu-dit "Bessat"				32 000	32 000
	AUBUSSON	AUBUSSON	RD941 Pont de Juillet (Participation Communale pour la réfection des parapets)		110 000			110 000
	AUZANCES	FLAYAT	RD996 Mur de Lépinas			50 000		50 000
	AUZANCES	MALLERET	RD18 Remplacement de l'aqueduc de "Combechave"	16 000				16 000
	AUZANCES	CLAIRVAUX	RD31 Remplacement de l'aqueduc de "Soulier"	28 000				28 000
	FELLETIN	LA NOUAILLE	RD59a Pont de Fontaneillas		85 000			85 000
AUZANCES	EVAUX-LES-BAINS	CHAMBON-SUR-VOUEIZE	RD993 Mur au PR 16,500				60 000	60 000
	AUBUSSON	SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE	RD9 Pont des 3 ponts				100 000	100 000
	EVAUX-LES-BAINS	CHAMBON-SUR-VOUEIZE	RD993 Réfection du pont de Chambon	100 000				100 000
	GOUZON	CHENERAILLES	RD7 Digue de l'étang de Pompeix	65 000				65 000
	EVAUX-LES-BAINS	CHAMBON-SUR-VOUEIZE	RD993 Renforcement d'un mur de soutènement dans la traversée de l'agglomération	15 000				15 000

OUVRAGES D'ART - PPI 2017

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	Total CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019 et futurs	Total CP
BOURGANEUF	BOURGANEUF	AURIAT	RD22 Mur d'Auriat (N°1)				80 000	80 000
	BOURGANEUF	SAINT-MOREIL	RD12 Pont de Saint-Moreil				40 000	40 000
	AHUN	VIDAILLAT	RD45 Pont Mémanat				90 000	90 000
	BOURGANEUF	MONTBOUCHER	RD36 Talutage du mur des "Monards"		50 000			50 000
	BOURGANEUF	SAINT-PIERRE-BELLEVUE	RD34 Mur du "Grand-Janon"	25 000				25 000
BOUSSAC	BOUSSAC	CLUGNAT	RD81 Pont de La Gane Laugère			80 000		80 000
	BOUSSAC	BORD-SAINT-GEORGES	RD100 Pont du Sou		150 000			150 000
	BOUSSAC	CLUGNAT	RD14 Pont de l'usine		35 000			35 000
	BOUSSAC	BETETE	RD15 Pont de Naucher	20 000	24 267			44 267
	BONNAT	CHAMPSANGLARD	RD14 Aqueduc au lieu-dit "La Mort aux Chevaux"	80 000				80 000
	BOUSSAC	LAVAUFRANCHE	RD917 Pont de Lavaufranche		96 000			96 000
	BONNAT	NOUZIERS	RD56 Pont de Villebasse	105 000				105 000

OUVRAGES D'ART - PPI 2017

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	Total CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019 et futurs	Total CP
GUERET	AHUN	MAZEIRAT	RD18 Pont de Bredier	40 000	20 000			60 000
	GOUZON	CRESSAT	RD13 Pont de Villemerle			40 000		40 000
	GUERET 1	SAINT-LAURENT	RD3 Pont à Libaud					
	AHUN	LE-MOUTIER-D'AHUN	RD16 Pont du Moutier				50 000	50 000
	GOUZON	PIONNAT	RD16 Pont de Pionnat				45 000	45 000
LA SOUTERRAINE	DUN-LE-PALESTEL	VILLARD	RD951 Pont de l'Enfer				400 000	400 000
	DUN-LE-PALESTEL	CROZANT	RD72 Pont de Crozant			200 000		200 000
	GRAND-BOURG	CHATELUS-LE-MARCHEIX	RD8 Mur au lieu-dit "Le Mastonin"	55 000				55 000
			Dévégétalisation des ouvrages		25 000	25 000		50 000
			Travaux Aquatiques		25 000	20 000	20 000	65 000
			Réserve OUVRAGES D'ART	13 000				13 000
			TOTAL OUVRAGES D'ART	562 000	620 267	645 000	1 277 000	3 104 267

AMENAGEMENTS DE SECURITE - PPI 2017

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	Total CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total CP
AUBUSSON	AUZANCES	SAINT-ORADOUX-DE-CHIROUZE	RD 996 PR 72+100 étang de Meouze pose d'une glissière peinte	0	16 000		16 000
	FELLETIN	VALLIERE	RD36/VC3 Lavaud Soubranne Amélioration du carrefour (Participation Communale de 50% HT)	0		25 000	25 000
	FELLETIN	LA VILLEDIEU	RD992 Dégagement de visibilité entre "La Baraque" et la virage de La Vierge	0		40 000	40 000
	FELLETIN	FELLETIN	RD19 PR10,300 Sécurisation d'un talus de remblais	0	10 000		10 000
	FELLETIN	MOUTIER-ROZEILLE	RD19 Sécurisation d'un talus de remblais (Création d'un merlon et pose d'une glissière)	0	11 000		11 000
	FELLETIN	POUSSANGES	RD35 Dégagement de visibilité au lieu-dit "La Ragure"	0		10 000	10 000
	FELLETIN	CROZE	RD35 Sécurisation d'un talus de remblais au lieu-dit "Les Pares"	0	2 000		2 000
	AUBUSSON	AUBUSSON	RD23 Sécurisation d'un talu de rembais au lieu-dit "Les Redondets"	0	3 500		3 500
	AUZANCES	SAINT-ORADOUX-PRES-CROCQ	RD9 pose d'une glissière de sécurité au lieu-dit "Le Mouneix"	0		6 500	6 500
	AUZANCES	CROCQ	Aménagement du carrefour "d'hurbe" RD996 - RD9	0	25 000		25 000
	AUZANCES	FLAYAT	RD996 Pose d'une glissière de sécurité au lieu-dit "Le Pont"	0		47 000	47 000
	AUZANCES	MERINCHAL	RD39 Sécurisation des accotements à la limite du département du Puy de Dôme	8 000			8 000

AMENAGEMENTS DE SECURITE - PPI 2017

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	Total CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total CP
	AUZANCES	CLAIRAVAU LE MAS D'ARTIGES LA COURTINE MALLERET	RD982, 29, 31,et 996 Sécurisation des accotements	7 000			7 000
	AUBUSSON	SAINT-MARC-A-FRONGIER	RD59 Sécurisation des accotements	6 500			6 500
AUZANCES	AUBUSSON	SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE	RD988 Confection d'un accotement et pose de glissières de sécurité au PR 25,500	0	24 345		24 345
	GOUZON	PEYRAT-LA-NONIERE	RD4 RD993 Aménagement du carrefour à "l'Angly"	0		50 000	50 000
	EVAUX-LES-BAINS	SANNAT	RD19 RD24a Aménagement du carrefour	0	35 000		35 000
	AUZANCES	AUZANCES DONTREIX	RD4 PR79,190 Aménagement aux abords de la carrière Aniorté	0		25 000	25 000
	EVAUX-LES-BAINS	RETERRE	RD24 Reconstruction d'un talus de remblais au PR 27,150	0	6 000		6 000
	AUBUSSON	SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE	RD9 Renforcement d'un talus de remblais	0	9 000		9 000
	AUZANCES	LES MARS	RD996 Mise aux normes de glissières de sécurité aux PR 26,577 et 26,727	0	8 000		8 000
	AUZANCES	BUSSIÈRE- NOUVELLE	RD27 Dégagement de visibilité	10 000			10 000
	AUZANCES	BROUSSE	RD996 Confortement d'un talus de remblais	10 000			10 000
	AUBUSSON	SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE	RD9 Confortement d'un talus de remblais	8 000			8 000
	AUBUSSON	SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE CHAMPAGNAT	RD38 et RD40 Purge de rochers dangereux dans les talus	3 000			3 000
	GOUZON	SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE	RD7 Renforcement d'untalus de remblais au lieu-dit "La Vignole"	9 000			9 000

AMENAGEMENTS DE SECURITE - PPI 2017

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	Total CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total CP
BOURGANEUF	BOURGANEUF	BOURGANEUF FAUX-MAZURAS	RD940 Modification du tracé d'un ruisseau dans les virages du Grand-Coudert et de l'ancienne décharge avec 3 dégagements de visibilité avec pose de bordures	60 000	45 000		105 000
	AHUN	FRANSECHES	Dégagement de visibilité au carrefour entre les RD53 et 53a	0	4 000		4 000
	AHUN	CHAVANNAT	RD3 Mise en place d'une glissière au pont de Parsat	0		15 000	15 000
	AHUN	VIDAILLAT	RD34 Mise en place de glissières au droit du carrefour avec la VC de Vidailat	11 100			11 100
BOUSSAC	BONNAT	BONNAT	RD 15 Pont SNCF démolition et remise au gabarit au lieu-dit "Glaudeix"	0	60 000		60 000
	BONNAT	LE-BOURG-D'HEM	Dégagement de visibilité dans deux virages au carrefour RD56 RD33a	0		25 000	25 000
	BOUSSAC	SAINT-SILVAIN-BAS-LE-ROC	RD11 Mise en place de glissières de sécurité	9 100			9 100
GUERET	AHUN	AHUN	RD18 Création d'un cheminement piétonnier entre le lycée agricole et le bourg d'Ahun	15 000			15 000
	SAINT-VAURY	LA BRIONNE	RD914 Renforcement d'un talus de remblais à proximité de la route du "Mas" au PR 8,250	0		80 000	80 000
	GOUZON	JARNAGES	RD65 Aménagement entre le bourg et l'usine ATULAM	0	115 000		115 000
	SAINT-VAURY	SAINT-LAURENT AJAIN	Sécurisation des accotements sur la RD3 au droit de la carrière de Pont à Libaud	65 400			65 400

AMENAGEMENTS DE SECURITE - PPI 2017

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	Total CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total CP
LA SOUTERRAINE	LA SOUTERRAINE	NOTH	RD74 Aménagement du carrefour avec la VC26 (Participation à l'aménagement communal à hauteur de 50% du montant HT)	0		55 000	55 000
	DUN-LE-PALESTEL	COLONDANNES	RD951 Busage du fossé à l'arrière des arbres d'alignement (Participation communale 50% du montant HT)	0		25 000	25 000
	GRAND-BOURG	CEYROUX	RD50 PR 15,200 Enrochement d'un talus et reprise de l'accotement au lieu-dit "Les Brisseauds"	48 000			48 000
Mises à priorité diverses				10 000	22 303		32 303
Mise aux normes de la signalisation de police				25 000	35 000		60 000
Mise aux normes de la signalisation plastique				0		1 413	1 413
Mise en place d'écran moto sous glissières				0		75 013	75 013
Mise en place d'indicateurs de profondeur de gel électroniques				25 000	25 000	10 000	60 000
Réserve OPERATIONS DE SECURITE				10 000			10 000
TOTAL OPERATIONS DE SECURITE				340 100	456 148	489 926	1 286 174

BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2017

Rubriques	Détail	CP				
		BP 2016 (Pour mémoire)	Projet BP 2017	2018	Futurs	TOTAL
SERVICES GENERAUX						
Chapitre 900.202						
Dépenses						
Tous bâtiments chapitre 900.202	Avances forfaitaires					0 €
Etudes	MOE menuiseries, ACMH accessibilité château, AMO marché chauffage, ...	10 000 €	50 000 €	10 000	206 236	266 236
Travaux de voirie	Reprise parking bâtiment Avenue de Laure (Médecine Préventive)	4 000 €				0 €
Achats d'extincteurs		5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €
Remise en état des chaufferies	Contrat P3 DALKIA	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	135 000 €
12 Avenue Pierre Leroux -ex CCI- (PDEV-PAT-DFB)	Remplacement du système de contrôle d'accès	5 000 €				0 €
	Aménagement divers (suppression marche avec le n°14, ...)	6 000 €				10 000 €
	Mise en accessibilité suivant Ad'AP			115 000 €		115 000 €
7 Avenue de Laure (DRH)	Mise en accessibilité suivant Ad'AP	12 000 €	12 000 €			12 000 €
Travaux de sécurité		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €
Signalétique	Plans d'évacuation divers, signalétique amortissable	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €
4 Place Louis Lacrocq (DGS-DRH)	Travaux divers (éclairage parking, ...)	8 000 €	10 000 €	10 000 €		20 000 €
	Réfection de la toiture du Château (Moe comprise)	150 000 €	10 000 €			10 000 €
	Réfection de la toiture du bâtiments abritant la DRH dans le cadre du schéma directeur des bâtiments sur Guéret		70 000 €			70 000 €
	Remplacement des menuiseries extérieures du château dans le cadre du schéma directeur des bâtiments sur Guéret			150 000 €	150 000 €	300 000 €
	Aménagement de la salle au dessus de la salle n°3		10 000 €		60 000 €	70 000 €
	Mise en accessibilité suivant Ad'AP		210 000 €			210 000 €
Annexe Ferrague	Réfection couverture + cheminée			60 000 €		60 000 €
5 Rue Alexandre Guillon (CPIE, Comités divers)	Réfection de la toiture-terrasse		70 000 €			70 000 €
	Mise en accessibilité suivant Ad'AP				72 000 €	72 000 €
2 Rue des Marronniers (CALC + Anciens Combattants)	Mise en accessibilité suivant Ad'AP				60 000 €	60 000 €
8 Avenue Fayolle (ADRT)	Mise en accessibilité suivant Ad'AP				230 000 €	230 000 €
TOTAL 900.202		260 000 €	507 000 €	410 000 €	843 236 €	1 770 236 €

BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2017

Rubriques	Détail	CP				
		BP 2016 (Pour mémoire)	Projet BP 2017	2018	Futurs	TOTAL
SECURITE						
Chapitre 901.1						
Caserne de gendarmerie à LA COURTINE	Remplacement baies vitrées logements		20 000 €	17 000 €		37 000 €
	Révision des menuiseries		10 000 €			10 000 €
	Travaux divers du propriétaire	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €
	Mise en accessibilité suivant Ad'AP		16 000 €			16 000 €
Caserne de gendarmerie LELIEVRE à GUERET	Restructuration dans le cadre du schéma directeur des bâtiments sur Guéret				4 100 000 €	4 100 000 €
TOTAL 901.1		5 000 €	51 000 €	22 000 €	4 105 000 €	4 178 000 €

ENSEIGNEMENTS (Hors collèges)						
Chapitre 902 .0						
Etudes			15 000 €	10 000 €	154 068 €	179 068 €
Gymnase La Pigue	Travaux divers		5 000 €			5 000 €
	Réfection de la couverture			100 000 €		100 000 €
	Mise en accessibilité suivant Ad'AP				60 000 €	60 000 €
Chapitre 902 .1						
45B et 47 rue Jean Jaurès (Ecole Annexe)	Séparation fluides du gymnase	5 000 €				0 €
	Travaux de cablage des anciens logements pour installation syndicats et COS	7 000 €				0 €
	Travaux d'aménagement des salles de formation	20 000 €	70 000 €			70 000 €
Chapitre 902.8						
Etudes			4 000 €	6 000 €		10 000 €
1 avenue Marc Purat (Maison de l'Education et de la Formation)	Travaux divers (réfection menuiseries occasionnant des fuites, ...)	10 000 €	10 000 €			10 000 €
	Réfection du parking et des réseaux extérieurs			30 000 €	60 000 €	90 000 €
	Renforcement de la charpente		150 000 €			150 000 €
	Réfection de la couverture du "clocheton"		30 000 €			30 000 €
	Mise en accessibilité suivant Ad'AP				185 000 €	185 000 €
TOTAL 902 - Hors collèges		42 000 €	284 000 €	146 000 €	459 068 €	889 068 €

BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2017

Rubriques	Détail	CP				
		BP 2016 (Pour mémoire)	Projet BP 2017	2018	Futurs	TOTAL
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS						
Chapitre 903.3						
Etudes	Etudes restructuration site Saint-alais	15 000 €	15 000 €			15 000 €
Centre de Super Besse	Mise aux normes diverses et travaux (bardage escalier de secours, ...)	20 000 €	5 000 €	40 000 €	40 000 €	85 000 €
	Remplacement de menuiseries		40 000 €	20 000 €		60 000 €
	Réfection de la VMC			50 000 €		50 000 €
	Mise en accessibilité suivant Ad'AP				470 000 €	470 000 €
Centre de St Palais/Mer	Mise aux normes diverses et travaux (Elimination termites, réfection armoire électrique extérieure, ...)	30 000 €	10 000 €	40 000 €	40 000 €	90 000 €
	Remplacement de menuiseries			30 000 €	30 000 €	60 000 €
	Réfection couverture bâtiment 8		30 000 €			30 000 €
	Mise en accessibilité suivant Ad'AP				445 000 €	445 000 €
Chapitre 903.11						
1 Avenue René Cassin (CONSERVATOIRE E. GOUE)	Travaux divers (vitrage, travaux d'assainissement, ...)	5 000 €	5 000 €	5 000 €		10 000 €
	Mise en accessibilité suivant Ad'AP	12 000 €	12 000 €			12 000 €
16 Avenue Marc Purat (AUDITORIUM)	Mise en accessibilité suivant Ad'AP				36 000 €	36 000 €
	Restructuration dans le cadre du schéma directeur des bâtiments sur Guéret					0 €
Chapitre 903.12						
11 Rue Victor Hugo (Maison du Patrimoine)	Mise en accessibilité suivant Ad'AP				205 000 €	205 000 €
11 Avenue Fayolle (Musée de la résistance)	Mise en accessibilité suivant Ad'AP				35 000 €	35 000 €
Chapitre 903.13						
Etudes				5 000 €	10 000 €	15 000 €
Rue des Lilas (B.D.C.)	Travaux divers					0 €
	Mise en accessibilité suivant Ad'AP	17 000 €	17 000 €			17 000 €
	Reprise couverture tuiles			70 000 €		70 000 €

BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2017

Rubriques	Détail	CP				
		BP 2016 (Pour mémoire)	Projet BP 2017	2018	Futurs	TOTAL
Chapitre 903.14						
Etudes	Programmation aménagement des locaux vacants suite au départ de la Cité de la Tapisserie	8 000 €	8 000 €	7 000 €		15 000 €
CCAJL Aubusson	Travaux divers	10 000 €	10 000 €	10 000 €		20 000 €
	Réfection des toitures-terrasses			80 000 €		80 000 €
	Réfection du parvis				80 000 €	80 000 €
	Réfection des verrières		60 000 €	60 000 €	60 000 €	180 000 €
	Mise en accessibilité suivant Ad'AP				230 000 €	230 000 €
Chapitre 903.15						
30 rue Franklin Roosevelt (ARCHIVES DEPARTEMENTALES)	Bardage extérieur facade Nord			70 000 €		70 000 €
	Travaux divers (remplacement moquettes circulation, pose hygromètres ...)	20 000 €	20 000 €	10 000 €		30 000 €
	Mise en accessibilité suivant Ad'AP			40 000 €		40 000 €
TOTAL 903		137 000 €	232 000 €	537 000 €	1 681 000 €	2 450 000 €

BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2017

Rubriques	Détail	CP				
		BP 2016 (Pour mémoire)	Projet BP 2017	2018	Futurs	TOTAL
ACTION SOCIALE						
Chapitre 905.0						
Tous bâtiments chapitre 905.0	Avances forfaitaires		10 000 €			10 000 €
Etudes	2016 : MOE electricité "Trace de Pas" + Mission OPC "Maison du Département de Bourgneuf" + MOE couverture UTAS B	17 000 €	20 000 €	20 000 €	437 747 €	477 747 €
UTAS Aubusson (Centre des Impôts)	Meuble sous vasques					0 €
UTAS de La Souterraine	Aménagement du bâtiment dit "Trace de Pas"	40 000 €	310 000 €	49 000 €		349 000 €
12 Rue Sylvain Grateyrolles (UTAS Guéret - Bâtiment A)	Travaux divers					0 €
	Mise en accessibilité suivant Ad'AP				70 000 €	70 000 €
14 Rue Victor Hugo (UTAS Guéret - Bâtiment B)	Travaux divers					0 €
	Réfection toiture			130 000 €		130 000 €
	Mise en accessibilité suivant Ad'AP				215 000 €	215 000 €
UTAS de Boussac	Travaux divers (volets roulants)	19 000 €				0 €
	Réfection réseau d'assainissement	30 000 €				0 €
	Mise en accessibilité suivant Ad'AP		30 000 €			30 000 €
13 rue Joseph Ducouret (PJS)	Restructuration dans le cadre du schéma directeur des bâtiments sur Guéret				600 000 €	600 000 €
	Réfection des gouttières	40 000 €	60 000 €			60 000 €
	Mise en accessibilité suivant Ad'AP				100 000 €	100 000 €
20 Boulevard Guillaumin (PMI)	Mise en accessibilité suivant Ad'AP				65 000 €	65 000 €
Maison du Département de Bourgneuf	Construction (Moe comprise)	1 170 000 €	20 000 €			20 000 €
2 bis Avenue de la République (MDPH)	Mise en accessibilité suivant Ad'AP	5 000 €	5 000 €			5 000 €
	Travaux divers (réfection des gouttières et des corniches, ...)	20 000 €	15 000 €			15 000 €
	Restructuration dans le cadre du schéma directeur des bâtiments sur Guéret				2 300 000 €	2 300 000 €
TOTAL 905.0		1 341 000 €	470 000 €	199 000 €	3 787 747 €	4 446 747 €

BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2017

Rubriques	Détail	CP				
		BP 2016 (Pour mémoire)	Projet BP 2017	2018	Futurs	TOTAL
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES						
Chapitre 906.0						
Travaux de voirie	Revêtement et marquage parking bâtiments Avenue Pierre Leroux		14 000 €			14 000 €
Etudes	2016 : Etude remplacement alarme incendie bâtiments Avenue Pierre Leroux	8 000 €	8 000 €			8 000 €
14 Avenue Pierre Leroux (PAT/PDEV)	Travaux divers (remplacement luminaires, remplacement sol bureaux DBAT, ...)	5 000 €	15 000 €			15 000 €
	Modification installation de chauffage 2ème étage			40 000 €		40 000 €
	Remplacement des menuiseries			60 000 €	60 000 €	120 000 €
	Remplacement alarme incendie		60 000 €	30 000 €		90 000 €
	Mise en accessibilité suivant Ad'AP			60 000 €		60 000 €
Chapitre 906.21						
Tous bâtiments chapitre 906.21	Avances forfaitaires					0 €
Etudes	2016 : CE de Crocq, CE de Guéret, halle SNCF Evaux, DTA	17 000 €	20 000 €	20 000 €	172 313 €	212 313 €
Grosses réparations aux centres d'exploitation	Mise en conformité sécurité - Réparations diverses	31 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	90 000 €
Centre d'exploitation de Bonnat	Extension de la partie base vie	1 000 €	55 000 €			55 000 €
Centre d'exploitation de Felletin	Installation d'une usine de fabrication de saumure		55 000 €			55 000 €
Centre d'exploitation de La Courtine	Modification branchement d'eau	2 000 €				0 €
	Extension - Création d'un coin atelier	1 000 €	50 000 €			50 000 €
Centre d'exploitation Gentioux	Construction				500 000 €	500 000 €
Centre d'exploitation de Guéret	Construction	3 000 €	3 000 €		1 296 616 €	1 299 616 €
Centre d'exploitation de Chénérailles	Solde travaux de construction et couverture silo à sel		40 000 €			40 000 €
Centre d'exploitation de Crocq	Construction	5 000 €	3 000 €	346 712 €	500 000 €	849 712 €
Centre d'exploitation d'Aubusson	Création d'un local de stockage et couverture du silo à sel				170 000 €	170 000 €
Halle SNCF d'Evaux-Les-Bains	Aménagement d'une aire de stockage de matériaux et aménagement du bâtiment en zone de stockage				200 000 €	200 000 €
Centre d'exploitation de Royère	Couverture du Silo à sel	30 000 €	3 000 €			3 000 €
Centre d'exploitation de Gouzou	Réfection couverture partie bureaux				40 000 €	40 000 €
TOTAL 906		103 000 €	356 000 €	586 712 €	2 968 929 €	3 911 641 €

BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2017

Rubriques	Détail	CP				
		BP 2016 (Pour mémoire)	Projet BP 2017	2018	Futurs	TOTAL
TRANSPORTS						
Chapitre 908.21						
Autres matériels et mobiliers (abribus)		12 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL 908		12 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES BATIMENTS		1 900 000 €	1 900 000 €	1 900 712 €	13 844 980 €	17 645 692 €

ENTRETIEN TECHNIQUE (PPI_2017)

COLLEGES	OPERATIONS	Projet CP 2017	CP 2018	CP Futurs	Total CP
AHUN	Remplacement baie vitrée du foyer	7 000,00			7 000,00
	Réfection des sols du foyer	0,00	15 000,00		15 000,00
	Réfection gouttières ancien bâtiment	10 000,00			10 000,00
AUZANCES	Réfection gouttières logements de fonction	0,00	10 000,00		10 000,00
	Construction d'un abri vers portail accès	0,00	5 000,00		5 000,00
BENEVENT-L'ABBAYE	Remplacement porte accès bâtiment principal	4 000,00			4 000,00
BONNAT		0,00			0,00
BOURGANEUF	Réfection gouttières	10 000,00			10 000,00
BOUSSAC		0,00			0,00
CHAMBON SUR VOUEIZE		0,00			0,00
CHATELUS-MALVALEIX		0,00			0,00
CHENERAILLES		0,00			0,00
CROCQ	Aménagement local convivialité salle des professeurs	4 000,00			4 000,00
	Réfection transformateur	10 000,00			10 000,00
DUN LE PALESTEL		0,00			0,00
FELLETIN		0,00			0,00
MARTIN NADAUD	Ajout prise électrique salle de sciences	5 000,00			5 000,00
JULES MAROUZEAU	Réfection transformateur	20 000,00			20 000,00
PARSAC		0,00			0,00
SAINT-VAURY	Installation compteur gaz pour logements	3 000,00			3 000,00
	TOUS COLLEGES	114 000,00	155 000,00	170 000,00	439 000,00
	TOTAL ENTRETIEN TECHNIQUE	170 000,00	170 000,00	170 000,00	510 000,00

MODERNISATION PATRIMOINE (PPI_2017)

COLLEGES	OPERATIONS	Projet CP 2017	CP 2018	CP Futurs	Total CP
BONNAT	Aménagement d'une salle multimédia	0,00		20 000,00	20 000,00
	Agrandissement salle de technologie pour stockage gymnase	0,00	30 000,00		30 000,00
BOURGANEUF	Réfection de la chaufferie	0,00	30 000,00		30 000,00
CROCQ	Rénovation salle de sciences	0,00		50 000,00	50 000,00
DUN LE PALESTEL	Rénovation salle de sciences	98 000,00			98 000,00
GUERET - MARTIN NADAUD	Rénovation salles de sciences	0,00	130 000,00		130 000,00
	Rénovation atelier de technologie	0,00	50 000,00	100 000,00	150 000,00
PARSAC	Création d'une salle d'évolution et d'un préau (compris Moe, SPS et CT)	302 000,00	125 982,00		427 982,00
	TOTAL MODERNISATION PATRIMOINE	400 000,00	365 982,00	170 000,00	935 982,00

AMELIORATION CADRE DE VIE (PPI_2017)

COLLEGES	OPERATIONS	Projet CP 2017	CP 2018	CP Futurs	Total CP
AHUN	Réfection sols salles de classe (y compris désamiantage)	25 000,00	25 000,00	50 000,00	100 000,00
AUZANCES	Construction d'un atelier	0,00		80 000,00	80 000,00
BENEVENT-L'ABBAYE	Désamiantage et démolition cloison dans préfabriqué salle de technologie	0,00	30 000,00		30 000,00
BONNAT	Construction d'un abri à vélos	0,00	12 000,00		12 000,00
	Création d'un accès indépendant pour petite salle de technologie	0,00		15 000,00	15 000,00
CHAMBON-SUR VOUEIZE	Démolition préfabriqué atelier	0,00		130 000,00	130 000,00
CHENERAILLES	Remplacement faux-plafond et réfection électricité réfectoire	0,00	30 000,00		30 000,00
	Insonorisation salles de classe	30 000,00			30 000,00
GUERET - MAROUZEAU	Construction d'un préau dans la cour de récréation "Nord"	0,00		250 000,00	250 000,00
	Construction de salles sur deux niveaux (dans l'ancienne chapelle - gymnase)	0,00		200 000,00	200 000,00
FELLETIN	Réfection d'une cage d'escalier du bâtiment principal	0,00	35 000,00		35 000,00
PARSAC	Réfection des sanitaires filles et garçons	80 000,00			80 000,00
SAINT-VAURY	Réfection sols salles de classe et logements (y compris désamiantage)	25 000,00	35 000,00	110 000,00	170 000,00
TOUS COLLEGES	Réfection des revêtements de cours	50 000,00		50 000,00	100 000,00
	TOTAL AMELIORATION CADRE DE VIE	185 000,00	142 000,00	835 000,00	1 162 000,00

GROSSES REPARATIONS CLOS ET COUVERT (PPI_2017)

COLLEGES	OPERATIONS	Projet CP 2017	CP 2018	CP Futurs	Total CP
AHUN	Remplacement de menuiseries extérieures	50 000,00	50 000,00	50 000,00	150 000,00
	Réfection toiture ancien bâtiment	0,00	30 000,00		30 000,00
AUZANCES	Remplacement des menuiseries des logements	0,00	10 000,00	20 000,00	30 000,00
	Remplacement des menuiseries du gymnase	0,00		30 000,00	30 000,00
BONNAT	Réfection des façades	0,00		90 000,00	90 000,00
	Remplacement des menuiseries de la salle de technologie	0,00	30 000,00		30 000,00
BOUSSAC	Reprise de la couverture	50 000,00	50 000,00		100 000,00
	Réfection des bois extérieurs	0,00	30 000,00	40 000,00	70 000,00
DUN-LE-PALESTEL	Réfection des façades	0,00		600 000,00	600 000,00
	Remplacement de menuiseries extérieures	0,00		300 000,00	300 000,00
FELLETIN	Remplacement de menuiseries extérieures	50 000,00	100 000,00	150 000,00	300 000,00
GUERET - JULES MAROUZEAU	Remplacement de menuiseries extérieures	30 000,00	10 774,00		40 774,00
GUERET - MARTIN NADAUD	Réfection toiture foyer élèves	25 000,00			25 000,00
PARSAC	Remplacement de menuiseries extérieures	0,00		40 000,00	40 000,00
SAINT-VAURY	Remplacement de menuiseries extérieures	0,00	60 000,00	175 000,00	235 000,00
	TOTAL GR CLOS ET COUVERT	205 000,00	370 774,00	1 495 000,00	2 070 774,00

ACCESSIBILITE ET SECURITE (PPI_2017)

COLLEGES	OPERATIONS	Projet CP 2017	CP 2018	CP Futurs	Total CP
AHUN	Accessibilité	145 000,00			145 000,00
	Mise en sureté	32 000,00			32 000,00
AUZANCES	Accessibilité	0,00		390 000,00	390 000,00
	Mise en sureté	21 000,00			21 000,00
BENEVENT-L'ABBAYE	Accessibilité	0,00		235 000,00	235 000,00
	Mise en sureté	40 000,00	35 000,00		75 000,00
	Remplacement porte circulation 1er étage avec ventouse	15 000,00			15 000,00
BONNAT	Accessibilité	280 000,00			280 000,00
	Mise en sureté	23 000,00			23 000,00
BOURGANEUF	Remplacement alarme incendie	70 000,00			70 000,00
	Désenfumage circulations horizontales internat	0,00	200 000,00		200 000,00
	Mise en sureté	6 000,00			6 000,00
BOUSSAC	Accessibilité	0,00	125 000,00		125 000,00
	Mise en sureté	24 000,00			24 000,00
CHAMBON SUR VOUEIZE	Accessibilité	0,00		290 000,00	290 000,00
	Mise en sureté	21 000,00			21 000,00
CHATELUS-MALVALEIX	Accessibilité	0,00		145 000,00	145 000,00
	Mise en sureté	9 000,00			9 000,00
CHENERAILLES	Accessibilité	0,00	170 000,00		170 000,00
	Mise en sureté	11 000,00			11 000,00
CROCO	Accessibilité	0,00		100 000,00	100 000,00

ACCESSIBILITE ET SECURITE (PPI_2017)

COLLEGES	OPERATIONS	Projet CP 2017	CP 2018	CP Futurs	Total CP
	Mise en sureté	13 000,00			13 000,00
DUN LE PALESTEL	Accessibilité	0,00		490 000,00	490 000,00
	Mise en sureté	59 000,00			59 000,00
FELLETTIN	Accessibilité	0,00		520 000,00	520 000,00
	Désenfumage circulations horizontales internat	0,00	350 000,00		350 000,00
	Mise en sureté	9 000,00			9 000,00
JULES MAROUZEAU	Accessibilité	0,00		200 000,00	200 000,00
	Mise en sureté	16 000,00			16 000,00
MARTIN NADAUD	Accessibilité	160 000,00			160 000,00
	Ventilation local informatique	3 000,00			3 000,00
	Cloison coupe feu 1 heure dans sas entre salle P10 et P11	7 000,00			7 000,00
	Mise en sureté	23 000,00			23 000,00
PARSAC	Accessibilité	0,00	200 000,00		200 000,00
	Mise en sureté	30 000,00			30 000,00
SAINT VAURY	Accessibilité	0,00		380 000,00	380 000,00
	Mise en sureté	16 000,00			16 000,00
TOUS COLLEGES	Extincteurs	2 000,00	5 000,00	5 000,00	12 000,00
TOTAL ACCESSIBILITE ET SECURITE		1 035 000,00	1 085 000,00	2 755 000,00	4 875 000,00

RESTRUCTURATIONS (PPI_2017)

COLLEGES	OPERATIONS	Projet CP 2017	CP 2018	CP Futurs	Total CP
BOURGANEUF	Restructuration du collège	5 000,00		6 495 000,00	6 500 000,00
GUERET - JULES MAROUZEAU	Restructuration du collège	0,00		13 000 000,00	13 000 000,00
	TOTAL GR CLOS ET COUVERT	5 000,00	0,00	#####	19 500 000,00

ETUDES (PPI_2017)

COLLEGES	OPERATIONS	Projet CP 2017	CP 2018	CP Futurs	Total CP
AUZANCES	MO Construction d'un atelier	0,00	5 000,00	5 000,00	10 000,00
BOURGANEUF	MO Restructuration du collège (compris AMO)	15 000,00		464 241,00	479 241,00
	Etude remplacement alarme incendie	10 000,00			10 000,00
	Audit énergétique	0,00	10 000,00		10 000,00
	Création désenfumage	5 000,00			5 000,00
	Diagnostic accessibilité	0,00	10 000,00		10 000,00
BOUSSAC	Etude reprise couverture	5 000,00	5 000,00		10 000,00
CHAMBON SUR VOUEIZE	MO Démolition préfabriqué et construction	0,00		10 000,00	10 000,00
FELLETIN	MO Création d'un désenfumage horizontal internat	15 000,00	8 130,00		23 130,00
GUERET - JULES MAROUZEAU	Etude d'opportunité et de faisabilité	0,00		10 000,00	10 000,00
	MO Construction d'un préau	0,00	10 000,00	15 000,00	25 000,00
	MO construction d'une salle sur deux niveaux (ancienne chapelle)	0,00		20 000,00	20 000,00
	Audit énergétique	0,00	10 000,00		10 000,00
TOUS LES COLLEGES	Audit énergétiques	40 000,00			40 000,00
	Réalisation Dossiers Techniques Amiante	2 000,00			2 000,00
	Etude radon	8 000,00			8 000,00
TOTAL ETUDES		100 000,00	58 130,00	524 241,00	682 371,00

COLLEGES - RECAPITULATIF (PPI_2017)

OPERATIONS	Projet CP 2017	CP 2018	CP futurs	Total CP
ENTRETIEN TECHNIQUE	170 000,00	170 000,00	170 000,00	510 000,00
MODERNISATION PATRIMOINE	400 000,00	365 982,00	170 000,00	935 982,00
AMELIORATION CADRE DE VIE	185 000,00	142 000,00	835 000,00	1 162 000,00
GROSSES REPARATIONS CLOS ET COUVERT	205 000,00	370 774,00	1 495 000,00	2 070 774,00
ACCESSIBILITE ET SECURITE	1 035 000,00	1 085 000,00	2 755 000,00	4 875 000,00
RESTRUCTURATIONS	5 000,00	0,00	19 495 000,00	19 500 000,00
ETUDES	100 000,00	58 130,00	524 241,00	682 371,00
TOTAL	2 100 000,00	2 191 886,00	25 444 241,00	29 736 127,00